

FR

ANNEXE

DOCUMENT CONJOINT DE PROGRAMMATION

Coopération européenne au Togo
2021-2027



INTRODUCTION



Le présent Document conjoint de programmation (DCP) associe l'Union européenne et deux de ses États membres – l'Allemagne et la France – et représente la base du travail conjoint de l'Union européenne au Togo pour la période 2021-2027. Le DCP décrit les principes généraux, les objectifs, les orientations et les modalités de la coopération conjointe européenne en appui aux efforts de développement du Togo, tels que définis par sa feuille de route quinquennale – Togo 2025.

A travers le DCP 2021-2027, l'Union européenne et ses États membres s'engagent notamment à :

- soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses stratégies visant la réduction de la pauvreté et le développement économique et social inclusif du pays, notamment en promouvant l'accès universel à des services essentiels de qualité ;
- contribuer à la consolidation démocratique fondée sur le respect des droits humains et l'État de droit, ainsi qu'à la modernisation des systèmes de gouvernance politique, économique et sociale du Togo ;
- renforcer les capacités de la société civile à suivre l'action gouvernementale et à lui demander des comptes ;
- promouvoir le commerce, l'investissement et la création d'emploi décent, en saisissant notamment les opportunités offertes par l'intégration régionale et continentale, le développement d'une économie numérique et d'une économie circulaire ainsi que le potentiel agro-industriel du pays ;
- appuyer le Togo dans ses stratégies d'adaptation et de prévention des effets néfastes liés au changement climatique, et de protection de la biodiversité terrestre et marine ;
- renforcer les capacités du Togo à faire face aux menaces sécuritaires et à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AL	Autorités locales
APG	Accord politique global
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CBSS	Country-based Support Scheme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEB	Compagnie électrique du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie d'Énergie électrique du Togo
CERSA	Centre d'étude et de recherches des sciences aviaires
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
CVJR	Commission vérité, justice et réconciliation
DCP	Document conjoint de programmation
DUE	Délégation de l'Union européenne
EPU	Examen Périodique Universel
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FC	Facilité de coopération
FED	Fonds européen de développement
FNAFPP	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels
FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GAR	Gestion axée sur les résultats
GdG	Golfe de Guinée

GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GFP	Gestion des finances publiques
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GRH	Gestion des ressources humaines
HAAC	Haute Autorité de l'audio-visuel et de la communication
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme
IEE	Initiative Équipe Europe
IFAD	Institut de formation en alternance pour le Développement
IFT	Institut Français au Togo
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
IVDCI	Instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole
MNP	Mécanisme national de prévention
ODD	Objectifs de développement durable
OEACP	Organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP)
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisations de la société civile
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Programme d'actions prioritaires
PASJ	Programme d'appui au secteur de la justice
PCE	Programmation conjointe européenne
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PIB	Produit intérieur brut
PIE	Plan d'investissement extérieur
PIM	Programme indicatif multi-annuel

PIR	Programme indicatif régional
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique nationale de l'eau
ProCEMA	Programme de consolidation de l'État et du monde associatif
ProDeGoL	Programme d'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
TPME	Toutes petites et moyennes entreprises
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
ACRONYMES	2
TABLE DES MATIÈRES	5
1. ENJEUX DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO	7
1.1. Défis du développement au Togo.....	7
1.1.1. Contexte politique.....	7
1.1.2. Contexte économique et social.....	8
1.1.3. Défis transversaux.....	8
1.2. Stratégie de développement du Gouvernement.....	9
2. PRINCIPES DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO	11
2.1. Objectifs de la coopération conjointe européenne au Togo	11
2.2. Modalités de la coopération européenne au Togo	12
2.2.1. Programmation conjointe.....	12
2.2.2. Base retenue.....	13
2.2.3. Durée	13
2.2.4. Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	13
3. ORIENTATIONS DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO	15
3.1. Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique.....	15
3.1.1. Objectifs spécifiques.....	16
3.1.2. Résultats escomptés	20
3.1.3. Indicateurs.....	21
3.2. Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles	23
3.2.1. Objectifs spécifiques.....	25
3.2.2. Résultats escomptés	27
3.2.3. Indicateurs.....	28
3.3. Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo.....	30
3.3.1. Objectifs spécifiques.....	31
3.3.2. Résultats escomptés	33
3.3.3. Indicateurs.....	33
3.4. Aspects complémentaires et transversaux.....	35
3.4.1. Facilité de coopération de l'Union européenne	35
3.4.2. Mesures d'appui à la société civile.....	35
3.4.3. Mobilisation du Fonds européen de développement durable (FEDD+).....	36
4. PROPOSITIONS D'INITIATIVES « ÉQUIPE EUROPE »	37
4.1. Proposition d'initiative équipe Europe « énergie et connectivité »	37
4.2. Proposition d'initiative équipe Europe « agrobusiness durable ».....	38
4.3. Proposition d'initiative équipe Europe « décentralisation et gouvernance locale ».....	38
5. APERCU FINANCIER	40
ANNEXE 1 – CONTRIBUTIONS INDICATIVES UE, DE et FR PAR RÉSULTATS	
ANNEXE 2 – CADRE D'INTERVENTION	
ANNEXE 3 – FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE – TOGO 2025	

ANNEXE 4 – PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2018-2022
ANNEXE 5 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE ENERGIE et CONNECTIVITÉ.....
ANNEXE 6 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE AGROBUSINESS DURABLE
ANNEXE 7 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE

1. ENJEUX DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO

Étayer les enjeux de la coopération européenne au Togo nécessite tout d'abord un panorama des défis auxquels est confronté le développement du pays. Il conviendra ensuite de préciser la stratégie de développement adoptée par le Gouvernement togolais, à savoir la feuille de route – Togo 2025.

1.1. Défis du développement au Togo

Le Togo, petit pays d'Afrique de l'Ouest de 8,1 millions d'habitants, nourrit de grandes ambitions, aussi bien en termes de développement économique et social – le pays vise l'émergence à l'horizon 2030 – qu'au regard de son positionnement sur l'échiquier international.

A cet égard, sur la base d'une stratégie de politique étrangère active et de sa participation aux initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, le Togo entretient d'excellentes relations avec l'Union européenne et jouit également d'une grande influence au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation des Nations unies (ONU).

1.1.1. Contexte politique

En matière de politique intérieure, le Togo a connu une relative stabilité politique et sécuritaire entre 1967 et 1990, et une période de crise socio-politique à partir de 1991 dont il a émergé en 2006.

Le processus de dynamisation de la démocratie et de réconciliation nationale – engagé sur la base des 22 engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne en 2004 puis de la signature en août 2006 d'un Accord politique global (APG) – a par la suite permis le redémarrage plein et entier de la coopération avec l'Union européenne et la tenue de multiples élections présidentielles et législatives, la dernière en date étant l'élection présidentielle ayant porté le Président Faure Gnassingbé à un quatrième mandat en février 2020. Une commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) a été créée en 2009 pour faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique et proposer des mesures d'apaisement au gouvernement. Elle a rendu ses recommandations en 2012 et le Haut commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) a été créé pour procéder à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation élaborés par la CVJR. Il faut également noter le lancement du processus de décentralisation avec la tenue, pour la première fois depuis 1987, d'élections locales le 30 juin 2019, lesquelles ont eu lieu dans des conditions globalement satisfaisantes. L'enjeu est maintenant la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation, avec un transfert effectif des compétences et des ressources au niveau communal et une participation élargie des acteurs politiques, économiques et sociaux aux affaires politiques.

Après des années de dialogue politique interne, le Togo s'est par ailleurs doté en mai 2019 d'une Constitution amendée, qui prévoit une limitation des mandats présidentiels à deux mandats consécutifs de 5 ans chacun et un scrutin uninominal à deux tours pour les élections présidentielles et vise en outre à rendre la Cour Constitutionnelle plus indépendante, à renforcer le rôle de la Cour des comptes et à limiter les mandats des députés à trois fois 6 ans.

Le paysage politique interne demeure fortement polarisé, comme l'ont montré le boycott des élections législatives de 2018 par une grande partie de l'opposition en quête d'alternance politique ou les allégations entourant l'élection présidentielle de 2020. Si l'augmentation du score du Togo dans l'Index Mo Ibrahim témoigne d'une amélioration de la qualité des institutions et de la gouvernance dans le pays (+4,8 entre 2011 et 2019) en termes d'accès aux opportunités économiques, de participation, de droits de l'homme et de développement humain, le pays peine ces dernières années à entretenir cette tendance positive et enregistre un recul de ces indicateurs relatifs à l'État de droit et à la sécurité nationale. CIVICUS indique un rétrécissement du champ d'action reconnu à la société civile. Selon l'Afrobarometer en 2019, la perception des citoyens concernant les institutions publiques s'est également détériorée.¹ Le score du Togo selon le Corruption Perception Index ne s'est pas amélioré au cours de la dernière décennie.

Le Togo a fait beaucoup d'efforts pour mettre en place le cadre légal et institutionnel requis, mais l'application des textes reste limitée notamment dans le secteur de la justice et de la lutte contre la

¹ Afrobarometer, « Togo », 2019. Disponible sur: <https://afrobarometer.org/fr/pays/togo>

corruption. En outre, la participation des femmes aux institutions publiques a été opportunément renforcée, y compris par l'adoption d'une nouvelle législation protégeant leurs droits politiques et économiques et par le lancement d'initiatives favorisant l'engagement politique des femmes.

Malgré les avancées permises par la réforme constitutionnelle, la tenue des élections locales en 2019 et le lancement du processus de décentralisation, le potentiel de développement du Togo reste conditionné par une nécessaire transformation du pays reposant sur la consolidation de la démocratie, le renforcement de l'État de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité, la réconciliation nationale, et la lutte contre l'impunité et la corruption.

Le défi pour le pays est notamment d'ouvrir davantage l'espace politique et l'expression publique ainsi que d'établir une relation de confiance entre acteurs, en saisissant notamment les opportunités offertes par le processus de décentralisation.

1.1.2. Contexte économique et social

Le Togo, qui appartient à la catégorie des pays les moins avancés, a une économie essentiellement agricole, ouverte et relativement vulnérable aux chocs externes, comme l'a montré l'impact de la pandémie de COVID-19. Compte tenu de sa taille, sa réussite dépend de sa bonne insertion régionale.

Le PIB du Togo s'élève en 2019 à 4.230,6 milliards FCFA (6,35 milliards USD, après le rebasage opéré en septembre 2020), ce qui le place au 39^{ème} rang des économies africaines. Après une longue période de stagnation due au contexte socio-politique du pays, le Togo a bénéficié d'une croissance annuelle soutenue de 2009 à 2020 (environ 5%), exception faite du ralentissement observé en 2017 du fait des tensions socio-politiques. Les prévisions pour l'année 2020 (1%) marquent toutefois un coup d'arrêt important au taux de croissance du pays sous l'effet de la pandémie de COVID-19, laquelle a durement impacté l'économie togolaise. Le pays pâtit également de la prépondérance économique du secteur informel, de la faible valeur ajoutée manufacturière (16% du PIB entre 2015 et 2018 d'après la BAD), de la faible diversité de son économie et n'exploite que très peu les opportunités offertes par les secteurs tels que l'agroalimentaire, la construction, les technologies de l'information et de la communication, les plastiques et l'emballage et le secteur des déchets en tant que catalyseur horizontal d'une transition vers l'économie circulaire.

Le taux de croissance du pays, bien que satisfaisant, ne se traduit pas encore suffisamment par une réduction significative de la pauvreté ou une meilleure distribution des richesses, ni par une répartition géographique équilibrée du développement. Le pays est toujours affecté par un chômage et un sous-emploi massifs (en particulier chez les jeunes) ainsi que par des disparités importantes entre Lomé et le reste du pays.

Ainsi, le Togo stagne dans le classement de l'Indice de développement humain (IDH) à la 167^{ème} place (0,513) en 2020. Selon le PNUD, le taux de pauvreté (moins de 1,5 EUR par jour) est passé de 58,7% en 2011 à 48,1% en 2019, un chiffre qui cache l'augmentation du taux de pauvreté dans la capitale (de 27% en 2011 à 30,3% en 2017) ainsi que des grandes disparités régionales (entre 30% et 77%). L'espérance de vie à la naissance y est par ailleurs toujours de 60,4 ans, soit le 36^{ème} rang en Afrique, tandis que le taux d'alphabétisation des adultes togolais est de 77,3% pour les hommes et de 51,2% pour les femmes.

Les inégalités persistent et se creusent malgré la réduction du taux de pauvreté, le coefficient de Gini passant de 0,393 en 2011 à 0,427 en 2017. Les ménages dirigés par des femmes sont les plus pauvres (57,5%) en raison des barrières socioculturelles et des structures patriarcales qui empêchent les femmes d'accéder à l'éducation, au crédit, à la propriété foncière et à la prise de décisions (18% des sièges parlementaires et 24% des postes clés dans l'administration centrale). Il faut noter que, malgré la pauvreté et le chômage, les jeunes togolais ne cherchent pas en masse à émigrer clandestinement vers l'Europe.

1.1.3. Défis transversaux

Le Togo est exposé à un certain nombre de menaces transversales en partie nouvelles qui sont susceptibles d'affecter sa stabilité et son développement.

Il s'agit d'abord des risques sécuritaires, qui sont de plusieurs natures. Le Togo est confronté à l'expansion géographique de l'activité des groupes terroristes et de l'extrémisme violent du Sahel ou du Nord-Nigeria, mais aussi à la problématique des trafics illicites. Sur sa façade maritime, le Togo doit faire face à la permanence de la piraterie dans le Golfe de Guinée qui fragilise les perspectives de développement économique sous-régional et se conjugue avec d'autres fragilités, notamment

environnementales, affectant les pays du Golfe de Guinée.

Face à la pandémie de COVID-19, les autorités togolaises ont pris très tôt des mesures fortes qui ont permis de contenir le virus. Le pays dispose toutefois de capacités sanitaires limitées et repose notamment sur la solidarité internationale et panafricaine pour répondre à l'enjeu de la vaccination. Il est affecté par l'impact économique de la pandémie, lié notamment à la conjoncture mondiale et à la réapparition des frontières dans l'espace de la CEDEAO.

Le Togo est également confronté aux effets néfastes du changement climatique, face auxquels il s'engage en participant aux initiatives internationales en matière de climat (Protocole de Kyoto, Accord de Paris) et d'environnement (Convention CITES, Conventions de Rio).

Il est à ce titre classé parmi les pays les plus vulnérables au climat du monde au regard de la forte dégradation de ses ressources (perte de 72,6% des forêts entre 1990 et 2015, dégradation de 85% des terres arables et taux annuel de déforestation de 4,5%), de l'érosion côtière (10 à 15 mètres par an à certains endroits) ou encore de l'imprévisibilité grandissante de la pluviométrie. Classé 143^{ème} sur 181 pays recensés de l'indicateur ND-Gain, le Togo est considéré comme particulièrement vulnérable notamment en raison de l'importance économique du secteur agricole (vulnérable à l'assèchement du climat et l'augmentation de températures) et de la forte fragilité de son système de santé.

En réponse aux défis transversaux ainsi posés, le Togo a mené plusieurs actions étroitement liées à la fois à la gouvernance du pays et à la lutte contre le changement climatique. Tout d'abord, en 2014, le Processus de Planification Nationale de l'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a été initié afin de modérer les conséquences du dérèglement climatique sur le développement du pays à moyen et long termes à travers différentes mesures et stratégies de développement. Ensuite, dans le cadre de l'Accord de Paris, le Togo a élaboré et mis en application un plan de mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) qui consistent entre autres à : (i) renforcer les actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone ; (ii) promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau ; (iii) renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture ; (iv) renforcer les capacités d'adaptation des établissements humains (bâtiments et villes) aux changements climatiques ; (v) protéger la zone côtière bien qu'aucun plan de mise en œuvre n'ait été suivi à ce stade. Par ailleurs, en adhérant à l'initiative NaturAfrica, le Togo a saisi une opportunité mais aussi relevé le défi de montrer son engagement en matière de conservation et de protection de la biodiversité, notamment en rompant avec les anciennes pratiques et en donnant une place prépondérante aux communautés locales, acteurs incontournables du développement durable.

Plus largement, un des grands défis auxquels le Togo aura à faire face dans les prochaines années sera celui d'une croissance inclusive et respectueuse de l'environnement. Il faut aussi noter que l'érosion côtière est un enjeu fondamental pour ce pays côtier dont l'insertion dans la mondialisation passe par le développement de son port et par l'économie bleue. La gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pollution des sols et des eaux, ainsi que les questions d'assainissement et de gestion des déchets, constituent des enjeux fondamentaux pour le développement durable du pays et pour assurer l'attractivité de l'économie togolaise vis-à-vis des investisseurs publics et privés contraints par les normes de responsabilité sociale des entreprises. Le Togo doit aussi s'atteler à assurer une meilleure répartition géographique du développement, dans un contexte marqué, comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, par une croissance démographique rapide, une urbanisation encore plus marquée (de 40% aujourd'hui à 60% en 2050 selon les projections) et l'accélération du changement climatique.

1.2. Stratégie de développement du Gouvernement

En réponse aux amples défis de développement durable susmentionnés, le Gouvernement du Togo a adopté en octobre 2020 une feuille de route quinquennale – Togo 2025 (Annexe 1), qui constitue le cadre opérationnel à l'horizon 2025 pour les politiques nationales et les appuis des partenaires internationaux, dont l'Union européenne et ses États membres.

En effet cette dernière découle du Programme National de Développement (PND – Annexe 2), lequel a constitué le fondement de la politique de développement du Togo de 2018 à 2020 et demeure le cadre stratégique. Adopté le 3 août 2018 sur la base d'un diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale, de l'évaluation finale de l'ancienne Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour la période 2013-2017 et d'une série de vastes consultations nationales et locales, le PND identifiait une stratégie d'intervention cohérente pour se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie et viser l'émergence à l'horizon 2030.

Pour ce faire, le PND envisageait des actions selon trois axes, à savoir i) la mise en place d'un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; ii) le développement de pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; et iii) la consolidation du

développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion. Le PND ciblait à cet égard en particulier les secteurs à plus forte potentialité de développement et de création d'emplois, notamment dans l'énergie, l'agro-industrie, la logistique et les transports, les télécommunications, et les industries extractives.

La propagation de la COVID-19 au Togo à partir de mars 2020 et ses conséquences socio-économiques, ainsi que la campagne présidentielle ayant conduit à la réélection de Faure Gnassingbé à la tête de l'État le 22 février 2020 ont motivé une inflexion des priorités et modalités de mise en œuvre de la politique de développement du Togo. C'est ainsi que le Gouvernement de Victoire Tomegah Dogbé institué le 1^{er} octobre 2020 a adopté le même mois une nouvelle feuille de route détaillant les projets et réformes prioritaires du Togo à l'horizon 2025, dont le but est de donner une impulsion nouvelle à son économie et à sa société sous la forme d'un plan stratégique concret décliné au niveau ministériel.

En vertu de cette feuille de route, dont les grandes lignes ont été présentées dans le Discours de politique générale du Premier Ministre le 2 octobre 2020, le Gouvernement entend concentrer son action sur les trois axes suivants :

- renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ;
- dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ;
- moderniser le Togo et renforcer ses structures.

Ces trois axes stratégiques se déclinent en 10 ambitions répondant aux principaux défis pour le Togo à horizon 2025 et en 36 projets et 6 réformes prioritaires.

Au premier axe correspondent trois ambitions principales : i) offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous ; ii) offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail ; et iii) assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous. Le deuxième axe recouvre quant à lui les ambitions suivantes : i) faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ; ii) affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services ; et iii) créer de véritables industries extractives et transformatrices. Le troisième axe a pour ambition de : i) faire du Togo une référence régionale dans le numérique ; ii) renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ; iii) consolider les structures de l'État et stabiliser ses comptes publics ; et iv) mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

Pour ce faire, le Togo compte pour 50% sur des financements publics et pour 50% sur des financements privés. En application de ces orientations stratégiques, le Gouvernement s'est engagé ces dernières années, pour consolider ses avantages comparatifs à l'échelle de la sous-région, dans une ambitieuse stratégie de développement économique axée sur la promotion du climat des affaires, une mobilisation accrue du secteur privé et l'accompagnement de secteurs porteurs tels que l'agriculture (40% du PIB et 60% des emplois), le commerce portuaire (le port de Lomé est 2^{ème} port à transbordement d'Afrique subsaharienne) ou le numérique. Le climat des affaires togolais, mesuré par le rapport Doing Business de la Banque mondiale, s'est ainsi nettement amélioré avec un gain de 40 places en 2020 par rapport à 2019, ce qui a permis au pays de se hisser à la 97^{ème} place mondiale sur 190. Le pays s'est d'ailleurs fermement engagé sur la voie de l'agriculture biologique, en parvenant notamment à se classer 2^{ème} pays africain exportateur de produits biologiques vers l'Union européenne en 2019 et 2020, et 14^{ème} au rang mondial en 2019 puis 13^{ème} en 2020. Le virage numérique, s'il a été plus lent au Togo que dans les pays voisins, a connu de réels progrès ces dernières années (augmentation de l'accès à internet à 36,3% en 2017, baisse des prix de 50% entre 2016 et 2017) et continue à faire l'objet d'un fort volontarisme politique avec l'adoption début 2020 de la stratégie Togo Digital 2025 visant à faire du pays un hub digital.

Les autorités sont par ailleurs fortement engagées dans la poursuite de réformes pour moderniser la gestion des finances publiques. Dans le cadre de la Facilité élargie de Crédit signée avec le FMI et des programmes de gestion des finances publiques cofinancés par l'Union européenne entre 2017 et 2020, les autorités togolaises ont poursuivi des efforts importants d'assainissement budgétaire, avec une réduction importante des dépenses et une augmentation des recettes pour diminuer le déficit public (de 9,5% du PIB en 2016 à 2,9% en 2019, pour 7,1% en 2020 sous l'effet de la pandémie). L'important travail de rebasage du PIB togolais a participé à cet élan de réformes macro-économiques, en même temps qu'il a permis une réduction de la dette publique de 81% du PIB en 2016 à 53,6% du PIB en 2019. Avant la fin de 2021, le Togo devrait signer un nouveau programme avec le FMI dans le cadre de sa Facilité élargie de crédit.

2. PRINCIPES DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO

En réponse aux défis auxquels le Togo fait face, l'Union européenne et ses États membres entendent appuyer la stratégie de développement définie par le Gouvernement togolais de manière concertée, sur les fondements du processus de programmation conjointe, dont les objectifs et les modalités sont précisées ci-dessous.

2.1. Objectifs de la coopération conjointe européenne au Togo

À l'heure où le Togo s'active énergiquement à développer une économie inclusive et innovante respectueuse de l'environnement, l'Union européenne, ses États membres et le Togo partagent l'intérêt d'établir un partenariat équilibré, solide, fiable et durable. Ceci passe par une meilleure coordination et un ciblage plus stratégique de l'action de l'Union européenne et des États membres au Togo, en capitalisant sur leur poids économique et commercial, leur proximité géographique et culturelle, leur appui dans le domaine de la sécurité, leurs relations diplomatiques étroites, le dialogue politique, et leur coopération au développement. Le succès du premier forum économique Togo-Union européenne, qui a permis de souligner la convergence entre la vision du Togo et l'Alliance Afrique- Europe pour un investissement et des emplois durables¹, a grandement participé à poser les bases de ce nouveau partenariat et à lancer une nouvelle dynamique de coopération économique qui doit maintenant porter ses fruits.

Afin de tirer le meilleur parti de ce contexte, l'Union européenne et les États membres, particulièrement l'Allemagne et la France, présents au Togo, cherchent à consolider leur partenariat politique, économique et commercial avec le Togo en visant notamment à :

- soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses stratégies visant la réduction de la pauvreté et le développement économique et social inclusif du pays, notamment en promouvant l'accès universel à des services essentiels de qualité ;
- contribuer à la consolidation démocratique fondée sur le respect des droits humains (y compris les droits fondamentaux des travailleurs) et l'État de droit, au processus de la décentralisation, ainsi qu'à la modernisation des systèmes de gouvernance politique, économique et sociale du Togo ;
- renforcer les capacités de la société civile à suivre l'action gouvernementale et à lui demander des comptes ;
- promouvoir le commerce, l'investissement et la création d'emploi, en saisissant notamment les opportunités offertes par l'intégration régionale et continentale, le développement de l'économie numérique et d'une économie circulaire ainsi que le potentiel agro-industriel du pays ;
- appuyer le Togo dans ses stratégies d'adaptation et de prévention des effets néfastes liés au changement climatique et de protection de la biodiversité terrestre et marine ;
- renforcer les capacités du Togo à faire face aux menaces sécuritaires et à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'Union européenne, l'Allemagne et la France retiennent une stratégie de coopération conjointe articulée selon trois axes alignés sur la feuille de route – Togo 2025 du Gouvernement :

- l'appui à l'inclusion socio-économique et au développement humain, à travers le soutien à la généralisation de l'accès aux services publics (eau, assainissement, éducation, santé, culture, énergie, connectivité) et à l'amélioration de leur qualité ;
- le soutien au développement d'agro-industries durables, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité ;
- l'accompagnement de la consolidation d'une société apaisée et résiliente, avec en particulier l'appui à paix et la sécurité, à l'État de droit, à la modernisation de l'action publique et la décentralisation.

Les domaines prioritaires ci-dessus répondent à la fois à la stratégie de développement du Togo et aux stratégies nationales et européenne applicables, notamment le Consensus européen pour le

¹ Communication relative à une nouvelle alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur, COM(2018) 643 final : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0643>

développement² dont les thèmes principaux (Planet, People, Prosperity, Peace, Partnership) et les thèmes transversaux guident les grandes orientations proposées dans ce document.

Les interventions qui seront réalisées en application de ces domaines prioritaires s'inscriront par ailleurs en cohérence avec les piliers géographique (programmations nationale et régionale) et thématique (programmes thématiques en matière de droits de l'homme et démocratie, organisations de la société civile, défis mondiaux, et stabilité et paix) de l'Instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (IVDCI) de l'Union européenne.

L'atteinte des Objectifs de développement durables (ODD) reste la priorité pour chaque domaine d'intervention, notamment à travers le renforcement du dialogue avec le gouvernement sur : a) les engagements politiques pour réaliser les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris; b) les stratégies financières intégrées durables, telles que les cadres de financement nationaux intégrés ; et c) les modalités d'appui financier et technique tel que l'allègement de la dette. Ce dernier est en ligne avec la Global Recovery Initiative (GRI), initiative promue par l'UE proposant d'associer l'allègement de la dette des pays vulnérables aux investissements dans les ODD pour promouvoir une reprise verte, numérique, juste et résiliente.

Conformément aux approches basées sur le genre, les droits fondamentaux (y compris les droits fondamentaux des travailleurs et l'accès au travail décent) et au principe de « ne laisser personne pour compte » de l'Agenda 2030, l'UE et ses États membres veilleront à promouvoir de manière ciblée les groupes de population particulièrement vulnérables, dont les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap et les analphabètes. La coopération européenne cherche également à contribuer à l'effort du gouvernement du Togo de compenser les disparités régionales dans le pays, un facteur déterminant des conflits.

2.2. Modalités de la coopération européenne au Togo

2.2.1. Programmation conjointe

Avec la signature d'un premier Document conjoint de programmation (DCP) le 22 juin 2016, l'Union européenne, l'Allemagne et la France ont résolument ancré leur intervention au Togo dans une logique de programmation européenne conjointe qui constitue un exemple précurseur en la matière à travers le monde. À travers ce tout premier DCP, l'Union européenne et ses États membres sont notamment convenus de mobiliser leurs efforts dans des domaines communs (gouvernance politique, gestion des finances publiques, décentralisation, développement urbain, énergie, eau et assainissement, économie numérique) ou complémentaires (développement rural, développement du capital humain, santé, environnement, formation professionnelle, etc.).

L'objectif de la programmation conjointe est d'augmenter l'efficacité de la mise en œuvre de l'aide au développement de l'Union européenne et l'impact de cette assistance. Sa valeur ajoutée s'exprime aussi dans le domaine politique par un meilleur effet de levier dans le dialogue avec les partenaires locaux. Cette initiative s'appuie sur les résultats du Forum de haut niveau de Busan ainsi que sur le nouveau Consensus européen pour le développement et l'Instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale, lequel considère la programmation conjointe comme l'approche privilégiée pour la programmation de la coopération européenne par pays.

La programmation conjointe de l'Union européenne repose sur plusieurs principes, parmi lesquels l'analyse conjointe de la stratégie nationale de développement, la réponse commune à cette stratégie, la rationalisation des secteurs d'intervention, les ressources financières multi-annuelles par secteur sélectionné, l'appropriation par le gouvernement bénéficiaire, la synchronisation des cycles de programmation et enfin la promotion de la complémentarité et de la visibilité de l'aide européenne.

À l'occasion du nouveau cycle de programmation, l'Union européenne et ses États membres renouvellent leur attachement au principe et à l'esprit d'une telle démarche conjointe de programmation. Le présent DCP poursuit et renforce ainsi la démarche engagée en 2016, notamment en ce qu'il se substitue au Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) de l'Union européenne et est complété pour la première fois par un Cadre commun de résultats. Les États membres et/ou leurs agences et banques de développement se réservent également la possibilité de substituer ce DCP à leurs documents de programmation stratégique respectifs.

Le Document décrit les principes généraux, les objectifs, les orientations et les échéanciers des

² Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission, Le nouveau Consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir », 2017/C 210/01 : [Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission \(europa.eu\)](#)

interventions prévues par l'Union européenne et ses États membres en appui des efforts de développement du Togo. Ces dernières se déclinent en trois domaines d'intervention prioritaires, dans lesquelles s'insèrent trois Initiatives Équipe Europe et complétées par la Facilité de coopération de l'Union européenne.

2.2.2. Base retenue

L'engagement pris par l'Union européenne et ses États membres de mettre en phase les orientations stratégiques de leur coopération sur les priorités du Gouvernement togolais est au cœur de leur programmation conjointe pour la période 2021-2027. Le présent document résulte à cet égard d'un processus de consultation structuré mené conjointement avec les autorités togolaises au plus haut niveau et se base sur le document de programmation du Gouvernement togolais, qu'est la feuille de route quinquennale – Togo 2025 (Annexe 1) présentée en partie 1.

Une très forte convergence existe entre d'une part l'approche transformative de cette feuille de route – Togo 2025, axée sur le développement humain, le secteur privé, le développement durable et les secteurs prometteurs que sont la transformation agricole et le numérique, et d'autre part les objectifs, valeurs et intérêts de l'Union européenne et ses États membres au Togo, comme en témoigne par exemple la communication pour une nouvelle stratégie globale avec l'Afrique³. Le calendrier de la feuille de route – Togo 2025 offre au surplus un horizon temporel pertinent en accord avec celui du processus de programmation conjointe européenne.

L'Union Européenne et ses États membres cherchent aussi à soutenir la bonne coopération au-delà de cet encadrement stratégique, notamment dans les domaines de la politique, la culture, la justice et de la sécurité figurant plus implicitement dans la Feuille de route et le PND, dans la mesure où ils touchent des aspects du développement économique et social des communautés.

Malgré ses limites, tenant essentiellement à la stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources externes et investissements privés, à la faible coordination institutionnelle dans la mise en œuvre et le suivi du PND et aux dysfonctionnements du mécanisme de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers (PTF), la feuille de route sous-tendant la politique de développement du Togo à l'horizon 2025 offre donc une base extrêmement pertinente pour la programmation.

C'est dans cet esprit que chacun des domaines prioritaires d'intervention retenus par l'Union européenne et ses États membres correspond à un des trois axes de la feuille de route – Togo 2025. Le premier domaine d'intervention prioritaire en faveur du développement humain et de l'inclusion correspond en effet au premier axe (visant à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix) et troisième axe (visant entre autres à faire du Togo une référence dans le numérique). Le deuxième domaine d'intervention prioritaire, visant le développement de l'agro-industrie et d'une économie respectueuse de l'environnement répond au deuxième axe (dynamiser la création d'emplois). Enfin, le dernier domaine d'intervention prioritaire, dont l'objectif est de participer à la consolidation d'une société apaisée et résiliente, fait écho au troisième axe de la feuille de route, qui vise à moderniser le Togo et renforcer ses structures.

2.2.3. Durée

Le présent Document conjoint de programmation (DCP) est prévu pour une durée de sept ans de 2021 à 2027. L'Union européenne, l'Allemagne et la France se réservent le droit de réexaminer de manière conjointe le présent DCP en 2024, afin de tenir compte des nouvelles données disponibles liées à l'échéance de la feuille de route – Togo 2025 et à la tenue de l'élection présidentielle prévue en 2025, selon la procédure visée au point 2.2.4. La revue à mi-parcours de ce programme en sa qualité de Programme Indicatif Multi-annuel de l'Union européenne est prévue pour 2024. Ces dispositions s'appliquent également au DCP.

2.2.4. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Une des nouveautés du présent Document conjoint de programmation (DCP) tient à l'introduction d'un cadre commun de suivi et de résultats visant à mesurer l'atteinte par la coopération conjointe européenne au Togo de ses objectifs, tels que définis par l'Union européenne, l'Allemagne et la France.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du DCP, l'Union européenne et ses États

³ Communication conjointe « Vers une stratégie globale avec l'Afrique », JOIN(2020) 4 final : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0004&from=FR>

membres engagés sur place, conviennent d'instaurer un Comité de pilotage de la coopération européenne au Togo (COPCET), lequel sera co-présidé par les Chefs de mission et composé des directeurs, conseillers politiques et conseillers coopération de leurs Ambassades, Délégations et Agences respectives. Des représentants du Gouvernement ou d'organisations tierces pourront être invités à participer au Comité en qualité d'observateur lorsque leur présence sera jugée nécessaire par les co-présidents.

Le Comité se réunira une fois chaque année à une date convenue d'un commun accord, en cohérence avec les échéances propres à chaque partie au regard de leurs cycles de programmation respectifs. Ses réunions ont pour objectif de permettre à l'Union européenne, l'Allemagne et la France :

- de procéder ensemble au bilan des actions menées pendant la période écoulée et au rapportage conjoint des résultats, le cas échéant avec l'appui d'une expertise facilitée par l'Union européenne dans le cadre de sa Facilité de coopération ;
- d'informer l'ensemble des parties de leurs exercices de programmation et projets d'interventions respectifs concernant la période suivante, en soulignant leur cohérence vis-à-vis des priorités définies par le présent DCP ;
- d'identifier les priorités de la coopération européenne pour la période suivante et, dans la mesure du possible, de définir une stratégie concertée sur la base de celles-ci ;
- le cas échéant, d'adopter à l'unanimité les amendements au DCP rendus nécessaires par une évolution des orientations de la politique de développement du Togo ou toute circonstance imprévisible justifiant l'adaptation des priorités de la coopération conjointe européenne au Togo.

Le processus de programmation conjointe et les missions du Comité de pilotage seront facilités par la Délégation de l'Union européenne au Togo.

La Délégation assurera en outre le développement et la mise à jour régulière d'une base de données visant à assurer le suivi et l'évaluation des interventions financées et/ou mises en œuvre par l'Union européenne, l'Allemagne et la France en application du présent DCP, ainsi que leur contribution aux objectifs de développement définis par le Gouvernement togolais.

L'Union européenne et ses États membres conviennent d'assurer une large communication autour du DCP, de ses objectifs et de ses actions en direction des partenaires publics et privés togolais, des opérateurs européens et des partenaires en développement.

3. ORIENTATIONS DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE AU TOGO

3.1. Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique

Le premier domaine d'intervention prioritaire retenu par l'Union européenne et ses États membres repose sur la notion de développement humain, laquelle est au cœur d'une approche fondée sur l'inclusion socio-économique et l'accès aux services publics de base.

Il faut rappeler que la croissance soutenue qu'a connue le Togo ces dernières années ne se traduit pas encore par une réduction significative de la pauvreté, une meilleure distribution des richesses, ou par une répartition géographique équilibrée du développement. L'Indice de développement humain (IDH) du Togo positionne le pays à la 167^{ème} place du classement en 2020. Ce chiffre témoigne de l'ampleur du défi du développement humain au Togo, dans ses trois dimensions que sont le niveau de vie, la santé et l'éducation.

L'Union européenne et ses États membres partagent à cet égard la conviction du Gouvernement togolais selon laquelle le développement humain dans toutes ses dimensions est un prérequis à l'émergence économique du Togo. Les politiques du Togo en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, à la santé et à l'éducation revêtent à cet égard une importance fondamentale.

Le développement humain s'entend toutefois aujourd'hui de manière plus large que par la seule description de l'IDH. L'accès aux services publics de base en tant que droit fondamental ne se limite plus aux seuls secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement ou encore au pouvoir d'achat, mais est en réalité de plus en plus tributaire de nouvelles dimensions telles que l'accès aux ressources énergétiques, aux services numériques, à la connaissance et à la culture.

Au Togo, le secteur de l'énergie est caractérisé par une offre insuffisante (taux d'accès à l'énergie de 50,3% en 2019 avec plus de 90% en milieu urbain et approximativement 20% en milieu rural²).

Bien que les interventions du Gouvernement et de ses partenaires ces dernières années aient permis une nette amélioration de la situation, le réseau de distribution existant demeure limité, vétuste et dépendant de l'approvisionnement par les pays voisins et ne permet donc ni l'acheminement de la puissance demandée vers les zones périphériques ni la mise en œuvre d'activités susceptibles d'enclencher ou de soutenir un développement durable.

En parallèle, les technologies numériques qui pourraient permettre au pays d'accélérer son développement socio-économique – en rapprochant ses habitants des services publics, en promouvant la prévention des risques de catastrophes, en favorisant la formation et l'employabilité de la jeunesse ou encore en faisant participer les togolais aux décisions de leurs lieux de vie – restent insuffisamment développées au regard de leur potentiel multisectoriel d'accélération de l'atteinte des ODD. Malgré une progression spectaculaire en dix ans (hausse de 46 points depuis 2011) et une baisse significative des prix (environ 50% entre 2016 et 2017), le taux de pénétration de l'internet fixe et mobile restait à peine inférieur à 50% en 2019.

Il faut à cet égard saluer le volontarisme du Gouvernement, qui a fait de l'électrification complète du territoire à l'horizon 2030 et de la généralisation des services numériques des priorités de son action, qu'il convient d'appuyer résolument concernant par exemple le développement des infrastructures nécessaires, la modernisation du cadre réglementaire, le renforcement des capacités des régulateurs nationaux et la poursuite des initiatives régionales en la matière.

Au regard de tout ce qui précède, l'Union européenne et ses États membres estiment qu'il est fondamental de consacrer le premier domaine prioritaire de leur coopération conjointe au soutien des mesures du Gouvernement togolais en faveur du développement humain et de l'inclusion socio-économique dans toutes leurs dimensions : santé, éducation, eau, assainissement, culture, mais aussi énergie et numérique. L'objectif ainsi visé est d'appuyer les actions entreprises par le Togo afin de généraliser l'accès aux services et infrastructures sociaux de base, en vue de permettre l'émergence d'une économie véritablement inclusive et créatrice d'emploi décent, veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, et fondée sur le respect des droits sociaux et économiques de l'individu ainsi que sur l'équité des genres.

Cette ambition est en cela parfaitement cohérente avec la politique de développement portée par le Gouvernement togolais dans sa feuille de route – Togo 2025. Elle fait à cet égard en particulier écho aux objectifs formulés par le Gouvernement de :

² Banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.UR.ZS>.

- « offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous » (axe 1, ambition 1) ;
- « offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail » (axe 1, ambition 2) ;
- « faire du Togo une référence régionale dans le digital » (axe 3, ambition 1) ;
- « renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs » (axe 3, ambition 2).

Ce domaine prioritaire s'inscrit également dans la continuité des orientations du Plan National de Développement (PND) 2018-2022, notamment en ce qui concerne le développement du numérique (axe 1, point 5) et la promotion du développement social et des mécanismes d'inclusion (axe 3).

Enfin, ce domaine prioritaire participe à l'atteinte des ODD, notamment s'agissant des objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive (ODD 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11).

A titre indicatif, les principaux codes CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) auxquels se réfèrent les secteurs essentiels sont les suivants :

Code CAD	Description
11000	Education
12000	Santé
14020	Eau & Assainissement
23000	Energie
22000	Communications

3.1.1. Objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques seront poursuivis par l'Union européenne et ses États membres dans le cadre du premier domaine prioritaire d'intervention :

1. L'accès aux services sociaux de base que sont l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation et la culture est renforcé (objectif spécifique 1).
2. L'accès à des services énergétiques propres, durables et efficaces est généralisé (objectif spécifique 2).
3. L'accès à des services numériques efficaces et abordables est généralisé (objectif spécifique 3)

Objectif spécifique 1 : L'accès aux services sociaux de base que sont l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation et la culture est renforcé (ODD 1, 2, 3, 4, 6, 10 et 11)

En vue d'accompagner le Gouvernement togolais dans la promotion du développement humain et de l'inclusion socio-économique, l'Union européenne et ses États membres conviennent tout d'abord de soutenir le renforcement de l'accès aux services sociaux de base – santé, éducation, eau, assainissement et culture. L'ensemble de ces services participe à une logique multidimensionnelle de renforcement du capital humain nécessaire à l'émergence d'une économie inclusive et d'une dynamique de développement à la base durable.

Le Gouvernement togolais, dans sa feuille de route à l'horizon 2025, identifie la protection sociale et plus spécifiquement la couverture santé universelle comme une de ses priorités. Le déficit de couverture sociale au Togo est un phénomène important dans la mesure où il touche en particulier les acteurs de l'économie informelle, qui représentent 86,4% de l'emploi total - dont une majorité de femmes – qui ne bénéficient d'aucun régime de protection sociale ou de santé.

L'accès à l'eau a quant à lui connu une dynamique particulièrement positive ces dernières années à la faveur des politiques volontaristes du Gouvernement et des contributions de ses partenaires techniques et financiers (PTF), dont l'Union européenne et l'AFD, portant le taux d'accès à l'eau potable national

de 25% en 2015 à près de 70% en 2019 (49% en milieu rural) et inscrivant le secteur dans une logique de numérisation marquée grâce au dispositif de Suivi des Ouvrages de Forages et des Indicateurs pour l'Eau (SOFIE). Les pénuries, la mauvaise qualité de l'eau ou le manque d'installations d'assainissement ayant un impact négatif sur la sécurité alimentaire, la santé, la sécurité des filles et des femmes et les conditions de vie des personnes défavorisées (notamment les personnes vivant avec un handicap), l'enjeu reste maintenant de soutenir le Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise dans la poursuite de cette dynamique en appuyant la mise en place de nouveaux forages et mini-adductions et la réhabilitation et le réaménagement de retenues d'eau, notamment dans les régions des Savanes et de Kara ainsi qu'en milieu rural et péri-urbain.

En matière d'hygiène et d'assainissement, l'évolution galopante de la population et l'occupation anarchique horizontale de l'espace urbanisé ne s'accompagnent pas du développement des ouvrages d'assainissement ou des infrastructures de base. Cette situation prédispose certaines villes à des problèmes récurrents d'assainissement telles que les inondations, l'insalubrité publique, les épidémies, etc. La gestion des déchets solides est elle aussi un important défi puisqu'à l'exception de Lomé – qui abrite le centre d'enfouissement technique (CET) le plus moderne de la sous-région, cofinancé par l'Union européenne, l'AFD et la BOAD – et des 5 autres villes principales – où la situation s'améliore progressivement – elle reste quasiment inexistante dans les villes secondaires. L'Union européenne et ses États membres souhaitent de ce fait poursuivre leur soutien aux actions entreprises par le Gouvernement en matière d'organisation de l'espace urbain des principales villes du Togo afin d'accompagner les efforts consentis en matière de gestion du drainage des eaux pluviales, de l'évacuation des eaux usées et des excréta, en matière de gestion des déchets mais aussi, de développement d'une économie circulaire, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités au niveau local (autorités locales, secteur privé local) dans le cadre, le cas échéant, de la coopération décentralisée des autorités locales avec leurs homologues européennes.

Le secteur de la santé est également confronté à de grands défis tels que la vétusté des infrastructures, le manque de personnel qualifié et l'inadéquation des fonds disponibles. Ceci mène à une sous-utilisation des services de santé et donc à un état préoccupant de la santé de la population, en particulier celle des femmes et des personnes souffrant de handicap. Ces défis ont été accentués par la pandémie de COVID-19. Néanmoins l'État togolais a entamé des réformes importantes en matière d'accès universel aux soins, d'amélioration des soins de santé primaire et d'engagement dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'Union européenne et ses États membres souhaitent poursuivre leur soutien auprès de l'État togolais dans ses ambitions à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures, le renforcement de capacités du personnel surtout en matière de qualité des soins et en collaboration avec les communes pour une meilleure utilisation des services de santé.

En dépit de la forte croissance démographique et du poids de la jeunesse dans la société togolaise – plus de la moitié des togolais a moins de 25 ans – le système éducatif du Togo tend à offrir un accès égal pour tous à une éducation de qualité, du primaire au supérieur en passant par les enseignements techniques. Bien que le taux net de scolarisation ait beaucoup progressé entre 2011 et 2017 (de 82,9% à 93,8%), les difficultés d'accès, de rétention et de progression dans le système éducatif restent davantage marquées en milieu rural, parmi les ménages les plus pauvres et pour les jeunes femmes.

À cela s'ajoute les problèmes liés à la faible qualité de l'enseignement primaire ainsi qu'aux difficultés éprouvées par les universités à doter les jeunes des compétences valorisées par le système productif (seuls 42,2% des jeunes avec des études supérieures sont adéquatement qualifiés) – une tendance que la hausse des effectifs en cours risque d'accélérer.

Il apparaît donc urgent pour l'Union européenne et ses États membres de soutenir les politiques du Gouvernement togolais en matière de formation initiale et continue, en mettant l'accent sur la généralisation de l'accès à l'éducation primaire et secondaire - notamment en protégeant les filles de toutes formes d'harcèlement ou en sécurisant l'accès aux enfants souffrant de handicap – sur l'amélioration de la qualité des enseignements à tous les niveaux, sur la mobilisation d'outils numériques et les enseignements à distance, ainsi que sur la modernisation de la formation professionnelle, en particulier en milieu rural. L'Union Européenne et ses États membres soutiendront l'ambition du gouvernement togolais d'offrir une formation professionnelle de qualité et accessible au plus grand nombre en phase avec le marché du travail. Toutes les actions décrites ci-dessus constituent aussi des éléments clés pour la lutte contre le travail des enfants et pour créer des opportunités pour les jeunes adults d'obtenir un travail décent.

Enfin, et malgré l'importance de la pratique du sport et la richesse du patrimoine culturel au Togo, le pays reste caractérisé par un nombre et une qualité insuffisants d'infrastructures et de services culturels et sportifs. L'Union européenne, ses États membres et leurs instituts culturels (Goethe Institut, Institut français du Togo), déjà fermement engagés dans le domaine, souhaitent ainsi soutenir l'accès à la

culture et le développement d'une industrie créative et culturelle dynamique, et encourager l'échange culturel international.

L'ensemble des interventions envisagées ici par l'Union européenne, l'Allemagne et la France participera de la démarche de promotion multidimensionnelle du développement humain mise en œuvre par le Gouvernement.

Objectif spécifique 2 : L'accès à des services énergétiques propres, durables et efficaces est généralisé (ODD 4, 7, 9 et 10)

L'ambition du Togo est d'assurer un accès universel aux services énergétiques pour tous les togolais d'ici 2030, avec un taux d'accès de 100% au cours des dix prochaines années. Cet objectif est lié au développement du potentiel en énergies renouvelables. L'État togolais envisage de produire près de 200 MW d'électricité à base d'énergies renouvelables en 2030, soit 50% de sa production totale.

Cet objectif spécifique d'électrification implique la mise en œuvre d'une combinaison d'extension du réseau existant et de développement de technologies hors réseaux (mini-grids et kits solaires).

Le secteur de l'énergie au Togo reste en effet caractérisé par de nombreuses faiblesses structurelles, à commencer par le faible niveau du taux d'électrification (50,30% en 2019), les défaillances récurrentes des réseaux (augmentation généralisée des incidents sur le réseau de distribution⁴), le faible rendement du réseau de la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET – perte de 16,46% en 2019, en augmentation de 15% par rapport à 2018) et la dépendance du mix énergétique togolais vis-à-vis des sources thermiques et des importations (plus de 60% de l'énergie utilisée en 2019). Outre le soutien à l'électrification et à la transition vers un mix énergétique incluant davantage d'énergies renouvelables, l'Union européenne et ses États membres envisagent donc d'accompagner le secteur énergétique togolais dans la recherche de plus d'efficacité dans tous les domaines (production, transmission et consommation d'énergie), à travers par exemple la viabilisation financière de la CEET et la fluidification du secteur (contribution des producteurs indépendants d'électricité).

En s'alignant sur les priorités du Togo, l'Union européenne et ses États membres conviennent de placer la transition énergétique au cœur de leurs interventions visant le soutien au développement de l'économie et de la croissance du Togo (ex. agropoles, exploitations agricoles) ainsi que de celles visant l'appui au renforcement des services publics tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ou encore l'accès à l'eau et l'assainissement et l'accès à la culture (citoyens, industries culturelles et créatives – ICC), en ligne avec l'objectif spécifique 1.

Il s'agira, d'une part, de soutenir les actions du Gouvernement visant à connecter davantage d'utilisateurs à l'électricité par un mix énergétique incorporant de façon croissante les énergies renouvelables dont la généralisation est nécessaire au dépassement d'une logique de simple rattrapage en matière de développement. Les actions menées à cet effet s'inscriront dans une perspective d'adaptation aux effets du changement climatique et dans le respect des Contributions Déterminées au niveau National auxquelles le Togo s'est engagé. Il s'agira d'autre part de mettre l'accent sur l'appui aux efforts d'amélioration de l'efficacité de la fourniture d'énergie, à travers la maîtrise des coûts et la modernisation du corpus législatif et réglementaire national et régional. Le renforcement de la gouvernance dans ce secteur en pleine expansion fera également l'objet d'un accompagnement rapproché, en cohérence et en complémentarité avec les interventions du domaine prioritaire 3.

À cette fin, les opportunités de partenariat public-privé (PPP), de mixage (blending) et de garanties dans le cadre du Plan d'investissement extérieur (PIE) seront explorées avec les banques de développement régionales et européennes impliquées au Togo.

La cohérence et la complémentarité avec les autres priorités de l'Union européenne sera assurée, notamment avec la transition digitale à laquelle sont liées de façon croissante les stratégies nationales énergétiques actuelles et futures. Les smart grids, entre autres, sont appelés à jouer un rôle essentiel dans le développement futur du déploiement du réseau. Leur interconnexion permet de faire circuler l'énergie dans n'importe quel sens en permettant à chaque acteur d'ajuster en temps réel la production à la consommation et de redistribuer le surplus. La gestion des incidents sur le réseau est également facilitée et la généralisation des compteurs intelligents, à pré-paiement ou encore la bancarisation des services via la téléphonie mobile sont autant de services digitaux qui profitent au secteur de l'électricité en permettant de sauvegarder les revenus, d'améliorer les recouvrements et de limiter les impayés.

Enfin, cohérence et complémentarité sont aussi de mise au regard des objectifs du Green Deal, y inclus

⁴ En 2019, les incidents sur le réseau de distribution ont connu une hausse de 12,10 % pour la Basse Tension, de 195,47% pour la Moyenne Tension et de 10,10% dans les postes de distribution MT/BT par rapport à l'année 2018

ses composantes de mobilisation de l'industrie pour une économie circulaire et de fourniture d'énergie propre, sûre et abordable et ce, notamment par l'articulation entre les interventions au niveau national et celles au niveau régional. Les questions de transition énergétique sont effectivement intimement liées au caractère transfrontaliers de nombreuses ressources naturelles, à la dimension internationale et aux relations entre les pays de la sous-région.

Objectif spécifique 3 : L'accès à des services numériques efficients et abordables est généralisé (ODD 4, 9 et 10)

Le secteur numérique reste marqué à la fois par une évolution fulgurante et des inégalités extrêmes. Bien avant la pandémie du COVID-19, le Togo, comme d'autres pays du continent, enregistrait plusieurs avancées importantes en matière de transformation de son économie et des marchés de l'emploi (direct et indirect), en matière de modernisation du secteur bancaire et en matière de développement de services financiers notamment pour les populations mal desservies.

La pandémie a mis en évidence le besoin d'accélérer le processus de transition digitale et de réduire les inégalités car aujourd'hui plus que jamais, la connectivité est un moteur essentiel de croissance économique inclusive. En droite ligne avec les 4 piliers du partenariat digital – (i) connectivité, (ii) développement des compétences, (iii) entrepreneuriat, et (iv) développement des e-services – l'intervention contribuera à améliorer l'accès universel aux infrastructures digitales pour éviter le creusement des inégalités liées à la situation géographique, au genre, au niveau d'éducation et à la situation professionnelle. L'intervention permettra également de renforcer les compétences digitale de la jeunesse et en particulier de ceux qui travaillent dans le secteur informel afin qu'il puissent au mieux bénéficier des technologies digitales.

Il est cependant évident que sans électricité, il n'y aura pas d'internet et pas davantage de téléphonie. L'utilisation croissante de l'internet conduit aussi à une forte consommation d'énergie électrique des outils du numérique. Le numérique consomme entre 10 et 15% de l'électricité disponible. La promotion du développement du numérique doit donc aller de pair avec une politique adéquate de renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique. L'Union européenne et ses États membres entendent promouvoir l'accès à l'énergie pour faciliter le développement du numérique.

En s'alignant sur les priorités du Togo qui considère dans son plan de développement que la digitalisation de l'économie est un moteur essentiel de croissance et de développement, l'Union européenne et ses États membres conviennent de placer la transition numérique au cœur de leurs interventions. Le gouvernement considère que la digitalisation devrait stimuler la compétitivité dans tous les secteurs, ouvrir de nouvelles perspectives au commerce et à l'entrepreneuriat et offrir de nouveaux moyens d'accéder aux marchés étrangers. Il recommande en outre l'inclusion d'une dimension numérique dans toutes les composantes des actions à mener dans sa feuille de route 2025.

Les interventions viseront donc l'amélioration à grande échelle de l'accès aux réseaux de communication électroniques sur l'ensemble du territoire avec le développement de la couverture du réseau internet et l'obligation de déploiement de câbles de fibre optique et d'infrastructures d'accueil dans le cadre de tous les travaux de génie civil d'envergure (décret n°2020-116/PR du 23 décembre 2020). Le renforcement des services publics tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ou encore l'accès à l'eau et l'assainissement et l'accès à la culture (citoyens, industries culturelles et créatives), en ligne avec l'objectif spécifique 1 seront également ciblés. Il s'agira également d'accompagner la modernisation du corpus législatif et réglementaire national et régional pour accompagner la libéralisation progressive du marché numérique communautaire de la CEDEAO et le renforcement de la gouvernance dans ce secteur en cohérence et en complémentarité avec les interventions du domaine prioritaire 3.

Par ailleurs, les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de ce domaine prioritaire resteront cohérentes avec la vision stratégique pour la numérisation de l'Afrique tel que définie par : (i) le groupe de travail UE-Afrique sur l'économie numérique, (ii) la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine et (iii) la communication digitale pour la décennie⁵.

Pour ce secteur également, les opportunités de partenariat public-privé (PPP), de mixage (blending) et de garanties budgétaires ainsi que les synergies avec l'Initiative Équipe Europe régionale sur le numérique en cours de préparation seront explorées avec les banques de développement régionales et européennes impliquées au Togo.

⁵ Communication « Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique », COM(2021) 118 final : [EUR-Lex - 52021DC0118 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

3.1.2. Résultats escomptés

OS 1 : L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement, et culture) est renforcé	
R 1.1	Le taux de scolarisation des filles et des femmes est augmenté
R 1.2	La qualité et l'accessibilité du secteur éducatif et de l'enseignement supérieur sont améliorées, en soutien à l'employabilité des jeunes
R 1.3	L'offre pédagogique numérique dans les secteurs éducatif et de l'enseignement supérieur public et privé a augmenté
R 1.4	L'offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail est élaborée en concertation avec le secteur privé et financée de manière adéquate.
R 1.5	L'accès aux soins de santé de qualité est amélioré
R 1.6	La couverture en eau potable est augmentée
R 1.7	L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement est augmenté
R 1.8	Le secteur culturel est renforcé par la professionnalisation et l'amélioration de l'accès à la culture, notamment en lien avec les événements culturels européens
OS 2 : L'accès à des services énergétiques durables et efficaces est généralisé	
R 2.1	Le taux d'accès à l'électricité des populations est augmenté
R 2.2	Le réseau électrique est étendu et renforcé
R 2.3	Des projets de production d'énergies renouvelables sont appuyés
R 2.4	La capacité des installations de systèmes de production et distribution d'électricité à faible émission de carbone (infrastructures climat-énergie) est augmentée sur tout le territoire
R 2.5	L'efficacité du système énergétique national est améliorée (production, transmission et consommation d'énergie)
R 2.6	La législation relative à l'énergie est complétée et actualisée
OS 3 : L'accès à des services numériques efficaces et abordables est généralisé	
R 3.1	Le taux de couverture internet est augmenté
R 3.2	La numérisation et l'informatisation des services de l'État sont augmentées
R 3.3	La législation relative au numérique est complétée et actualisée

3.1.3. Indicateurs⁶

Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
OS 1 : L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement et culture) est renforcé				
R 1.1	Taux de scolarisation désagrégé par sexe et âge			
R 1.2	Taux de réussite école primaire (désagrégés par sexe)	79,3% (2019) M 77,3% (2019) F		Rapport tableau de bord de l'éducation au Togo
	Taux de réussite baccalauréat (désagrégés par sexe)	55,7% (2019) M 51,3% (2019) M		Rapport tableau de bord de l'éducation au Togo
R 1.3	Pourcentage d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur disposant d'une offre pédagogique numérique			
	Nombre de partenariats signés entre les établissements d'enseignement supérieur du Togo et les établissements d'enseignement supérieurs pour développer des offres de formation à travers le numérique.			
	Nombre d'espace de travail numérique disponibles dans les universités publiques et autres établissements d'enseignement supérieur.			
	Taux d'accès aux espaces de travail numérique les jeunes.			
	Taux d'insertion dans le monde du travail des jeunes ayant utilisé les espaces de travail numérique			
R 1.4	Nombre de curricula intersectoriel pour la formation professionnelle			
	Taux de transfert des moyens affectés au Fonds National D'apprentissage, De Formation Et De Perfectionnement Professionnels (FNAFPP)			
	Part du budget de la formation professionnelle dans le budget de l'éducation nationale.			
	Taux d'emploi des jeunes diplômés de la formation professionnelle désagrégés par sexe et âge			
	Taux des bacheliers qui entrent sur le marché du travail chaque année et qui ont accès aux offres de la formation professionnelle de longue et de courte durée			30% (dont 50% de femmes)
	Taux des demandeurs d'emploi supplémentaires			50%

⁶ La valeur de référence, la cible et la source de vérification pour un nombre d'indicateurs identifiés ci-dessous n'a pas été disponible au moment de l'élaboration du Document conjoint de programmation. Un secrétariat pour le suivi de la programmation conjointe (financement prévu sur AAP 2021) complétera les données manquantes en 2021-2022 ou celles-ci seront précisées en début d'exécution des actions, notamment par des études de base (baseline studies) là où cela s'avèrera pertinent. Le tableau des indicateurs mis à jour avec les données manquantes fera l'objet d'un courrier officiel de la Délégation pour approbation.

	qui trouvent un emploi par an			
R 1.5	Nombre de nouveaux cas (NC) dans les centres de santé par NC/habitant/an			
	Taux d'hospitalisation Hosp/1000h/an			
	Nombre de femmes ayant utilisé une méthode de contraception moderne avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		TRACK 20,
	Taux de mortalité intra-hospitalière			MSHPAUS
	Taux de guérison des nouveaux cas dans les centres de santé			
	Taux de mortalité post-opératoire			
	Taux d'infection nosocomiale			
Taux de satisfaction des patients à la sortie de hôpital				
R 1.6	Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 1.7	Nombre d'agglomérations disposant d'un service effectif de collecte des déchets (liquides et solides)			
	Nombre d'agglomération disposant d'un centre effectif de tri des déchets liquides et solides			
R 1.8	Nombre d'événements culturels annuels (européens et togolais)			
	Nombre d'opérateurs culturels permanents actifs			
OS 2 : L'accès à des services énergétiques durables et efficaces est généralisé				
R 2.1	Taux d'accès à l'électricité	50,3% (2019)	65% (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
	Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien des partenaires européens grâce à: (a) un nouvel accès, (b) un accès amélioré (EURF)	0 (2021)	200 000 (2027)	
R 2.2	Nombres d'industries agricoles connectées au réseau	0 (2021)	5(2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
	Nombre de localités connectées au réseau	630 (2020)	750 (2027)	
R 2.3	Nombre de nouveaux opérateurs proposant des solutions d'énergies renouvelables	1 (2021)	3 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
R 2.4	Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	60 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
R 2.5	Taux de perte sur les réseaux de distribution électrique	16,46% (2019)	13%(2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
R 2.6	Nombre de textes adoptés ou actualisés	4 (2019)	6 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE,

				AT2ER
OS 3 : L'accès à des services numériques efficaces et abordables est généralisé				
R 3.1	Taux de pénétration/couverture internet	61,7% ⁷ (2019)	90% (2027)	Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique
	Nombre de localités couvertes par le réseau internet fixe et mobile			
	Nombre de km de fibre optique déployés	1 750 (2020)	2 200 (2027)	
	Nombre de personnes ayant accès à Internet avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	100 000 (2027)	
R 3.2	Nombre de personnes avec un accès amélioré à des services gouvernementaux numériques avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	50 000 (2027)	Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique
R 3.3	Nombre de textes législatifs ou réglementaires adoptés ou révisés afin de développer ou mettre en œuvre des politiques/stratégies liées au numérique avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique

3.2. Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles

Le deuxième domaine d'intervention prioritaire choisi par l'Union européenne et ses États membres est un secteur de l'économie togolaise, extrêmement prometteur en termes de création d'emplois décent et de protection de l'environnement: celui des agro-industries durables.

Au Togo, plus de 70% de la population active dépend de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Les femmes détiennent 51% de ces emplois. Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique contribue à plus de 40% au PIB et représente 15% des recettes d'exportation. Malgré son importance pour l'économie nationale et son potentiel en termes de création d'emplois, notamment auprès des jeunes et des femmes, il est confronté à des défis majeurs, à savoir notamment :

- la faiblesse de la productivité des terres (i) liée, entre autres, au faible niveau d'utilisation d'agroéquipements et d'intrants améliorés ainsi qu'à la faible maîtrise de l'eau - moins de 1% des terres cultivées sont irriguées - et aux difficultés de transport des marchandises produites et (ii) exacerbée par le changement climatique qui a modifié le calendrier culturel et contribué à la dégradation du couvert végétal, aggravant ainsi le niveau de rendement des cultures (ex : filières du café et du cacao)⁸;
- le faible rendement de la production halieutique, lui aussi affecté par le changement climatique et aggravé par l'érosion côtière qui en découle⁹ ;
- la prédominance de l'agriculture de subsistance tournée vers l'autoconsommation, le faible niveau de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et, par conséquent, un taux élevé de perte après les récoltes, en particulier dans les filières de production de fruits, légumes et tubercules, notamment l'igname et une faible intégration du secteur dans le commerce international ;
- le faible accès aux crédits, tant pour les producteurs que pour les transformateurs et en

⁷ https://arcep.tg/wp-content/uploads/2020/11/Evolution_marche_Regule_2019.pdf

⁸ Le rendement de la production végétale reste limité avec près de 80% des surfaces agricoles générant moins de 15.000 FCFA/ha par mois. La production nationale animale ne couvre par ailleurs que 50% des besoins domestiques en produits carnés.

⁹ La production nationale halieutique contribue à moins de 50% des besoins nationaux.

particulier pour les femmes ;

- le défaut de laboratoires de contrôle pour répondre aux normes et standards des marchés internationaux et de cabinets de certification au Togo des produits du secteur agro- alimentaire
- l'accès limité des ménages et producteurs agricoles aux intrants, aux marchés de vente et aux réseaux de distribution ;
- les faibles niveaux de capacité technique, le manque de savoir-faire et de formation entrepreneuriale au sein des populations, en particulier chez les jeunes et chez les femmes qui par conséquent se trouvent dans le secteur informel, sans accès au crédit et sans être propriétaire de la terre qu'ils cultivent.

En réponse à ces défis, l'objectif de ce deuxième domaine prioritaire est donc d'abord de soutenir l'augmentation de la productivité et des revenus des populations vulnérables à travers le renforcement de leurs moyens de production et de transformation agro-industrielle ainsi que par la consolidation des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

La question du développement de ces dernières étant intrinsèquement liée à celles de la protection de l'environnement et de la lutte contre les effets du changement climatique, l'Union européenne et ses États membres en ligne avec le Green deal et sa stratégie « farm to fork » favoriseront par leurs interventions en soutien aux industries agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la gestion durable des ressources naturelles (y inclus les ressources forestières et les initiatives de reforestation), la préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité ainsi que la réduction de leur vulnérabilité face aux risques climatiques et environnementaux.

De plus, l'Union européenne et ses États membres visent à contribuer à l'amélioration du climat des affaires afin d'encourager les investissements privés en appui au secteur agricole et à soutenir l'émergence d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à l'investissement de l'étranger et au développement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME). Ces priorités sont indissociables de la question de l'accès au marché, du développement de chaînes de valeur agro-industrielles et de leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La facilitation de l'accès aux marchés locaux, africains et internationaux à travers des solutions adéquates aux obstacles techniques au commerce, en particulier pour les femmes et les jeunes, de même que l'institutionnalisation des normes et standards internationaux devraient permettre également aux TPME d'accéder au marché Européen et d'intensifier les relations commerciales avec l'UE. Un accès particulier sera mis sur l'accès au marché facilité par la zone de libre échange continental africain (ZLECAF) dans laquelle le Togo est résolument engagé et compte jouer un rôle de premier plan notamment grâce à son port en eau profonde.

La Chambre de Commerce européenne au Togo, 'Eurocham Togo'¹⁰, aura un rôle important à jouer dans ce cadre. L'intervention de l'UE et ses États membres vise à appuyer cette entité encore jeune afin de renforcer son rôle de représentant du secteur privé au sein de l'Equipe Europe Togo, dans le secteur agricole mais aussi dans toutes les actions promouvant l'entrepreneuriat inclusif et durable ainsi que le commerce équitable.

Dans ce cadre, l'intervention de l'UE et ses EM dans ce domaine prioritaire vise à accompagner le Gouvernement du Togo dans les réformes et le renforcement des capacités afin de promouvoir un environnement des affaires propice à l'intégration dans le marché de la ZLECAF ainsi que des approches inclusives, vertes et circulaires pour les chaînes de valeur agricoles, tout en encourageant des investissements privés verts, en particulier dans le développement durable de chaînes de valeur et prenant en compte l'intégration des pratiques circulaires à faible émission de carbone dans les opérations des entreprises et dans les systèmes de production.

Cette ambition est en cela parfaitement alignée sur les orientations du Gouvernement togolais, telles que définies dans sa feuille de route – Togo 2025. Elle fait à cet égard en particulier écho aux ambitions formulées par le Gouvernement de :

- « faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois » (axe 2, ambition 1) ;
- « renforcer l'attractivité du pays auprès des investissements » (axe 3, ambition 2) ;
- « et de mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays » (axe 3, ambition 4).

Ce domaine prioritaire d'intervention s'inscrit également dans la lignée des priorités du Plan National de

¹⁰ Eurocham Togo a été créée en 2019 avec l'appui de l'UE lors du Forum économique Togo-UE (<https://cce-togo.com>)

Développement (PND) 2018-2022, notamment en ce qui concerne le « financement des PME » (axe 1, point 8), l'amélioration de « l'environnement des affaires » (axe 1, point 11), le développement de « pôles de transformation agricole » (axe 2), ou encore « la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique » (axe 3, point 12).

En outre, il participe à l'atteinte des ODD et s'aligne à la fois sur les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive (ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10,12) et ceux de la gestion durable des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité (ODD 13, 14, 15).

A titre indicatif, les principaux codes CAD auxquels se réfèrent les secteurs essentiels sont les suivants:

Code CAD	Description
31100	Agriculture
31300	Pêche
32100	Industrie
41000	Environnement
25000	Environnement des affaires

3.2.1. Objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques seront poursuivis par l'Union européenne et ses États membres dans le cadre du deuxième domaine prioritaire d'intervention :

1. La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée (objectif spécifique 1).
2. Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME de transformation agricole (objectif spécifique 2);
3. Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées (objectif spécifique 3).

Objectif spécifique 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée (ODD 1, 2, 5, 8, 12, 14 et 15)

Afin d'améliorer la compétitivité des chaînes de valeur, de lutter contre la vulnérabilité des exploitants agricoles et d'attirer les investissements privés aussi bien nationaux qu'internationaux, l'accent sera mis sur l'amélioration de la production et de la productivité.

Ainsi, le premier objectif spécifique du partenariat européen avec le Togo en matière de développement rural, d'agriculture, d'élevage et de pêche durables sera d'accompagner l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles y compris l'élevage et la production halieutique en vue de faciliter leurs intégrations dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Les différentes interventions de l'Union européenne, de l'Allemagne et de la France, pourront couvrir un ou plusieurs domaines concourant à la compétitivité tels que i) la structuration des filières (y compris l'organisation des agriculteurs en coopératives et structures faitières) ; ii) la maîtrise économique de leurs activités ; iii) la maîtrise des pratiques agricoles bio ; iv) la maîtrise de l'eau ; v) la mécanisation ; vi) la disponibilité des intrants et des géniteurs de haute qualité, la lutte contre les épizooties (notamment contre les pestes des petits ruminants) et la promotion de la transhumance apaisée ; vii) la formation, la recherche et la vulgarisation ; viii) la construction et/ou la réhabilitation des pistes rurales ; et enfin ix) la construction des magasins de stockage et des marchés de gros et semi-gros. Afin de rester en cohérence et d'assurer une complémentarité avec les objectifs du Domaine prioritaire 1, les efforts consentis pour améliorer la productivité et l'efficacité des chaînes de valeur, en particulier dans la filière agricole, devront répondre aux exigences et engagements du Togo, de l'UE et de ses États membres non seulement en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de production et de valorisation des déchets mais également en matière de transition énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Objectif spécifique 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME de transformation agricole (ODD 1, 8, 9, 10,12)

La question du développement d'agro-industries durables, compétitives, innovantes et créatrices d'emplois ne saurait être dissociée de celles du climat des affaires et de l'accès au marché. Les investissements privés au Togo atteignent à cet égard aujourd'hui leur plus haut niveau historique depuis 2010, le pays s'inscrivant depuis plusieurs années dans une dynamique de réformes visant à améliorer le climat des affaires afin d'attirer les investissements privés pour financer son développement. L'Union européenne et ses États membres entendent appuyer le Gouvernement pour que ces investissements puissent contribuer au développement des secteurs à fort potentiel tels que celui de l'industrie de transformation de produits agricoles dans le but de créer des emplois décents.

En effet, le développement des entreprises le long de ces chaînes de valeur constitue une immense opportunité de création d'emplois et de richesse, qui reste faiblement exploitée. Ceci doit permettre au Togo d'utiliser son potentiel à l'export, mais aussi de bénéficier de l'opportunité offerte par le démarrage effectif des échanges dans le cadre de la ZLECAF. Pour ce faire il est important de prendre en compte la question des certifications pour les exportateurs afin d'améliorer la qualité des produits et ainsi les rendre conformes aux normes et standards européens et internationaux. Le tout repose également sur le développement d'incitations financières aux entrepreneurs – en particulier les jeunes et les femmes – afin de les encourager à créer, étendre ou moderniser leurs entreprises dans le secteur.

Sous l'effet des réformes engagées par le Gouvernement togolais depuis 2018 en vue d'améliorer le climat des affaires, de nouvelles industries agroalimentaires pour la transformation des produits agricoles ont vu le jour, notamment dans les filières céréalières (maïs, riz), fruitières (ananas et autres fruits tropicaux) et légumes/épices. D'autres ont revu leur approche en nouant un partenariat avec les producteurs locaux, dont le développement figure parmi les priorités des stratégies nationales de promotion des investissements. Le développement de l'industrie textile est également en vue à l'horizon 2021-2022, mais le développement industriel en général reste confronté à plusieurs défis dont l'accès au financement, le coût de l'énergie trop élevé et le coût du processus de certification.

Il convient enfin de mentionner le rôle primordial des TPME en matière de création de valeur et d'emplois, dans la mesure où elles demeurent plus tributaires encore du climat des affaires. Grâce aux initiatives du Gouvernement en soutien à l'entreprenariat des jeunes, notamment la mise en place du Fonds d'appui à l'initiative économique des jeunes (FAIEJ), la création du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et la création des structures de formation dont le Centre d'Etude et de Recherches des Sciences Aviaires (CERSA) et les Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD), de plus en plus de jeunes sont outillés sur les professions de l'agrobusiness et beaucoup de startups sont créées malgré les défis considérables auxquelles elles sont confrontées en termes d'accès au crédit, d'accompagnement à la structuration de leurs projets, d'opportunités de partenariats (notamment avec les entreprises et investisseurs européens) et de savoir-faire concernant les techniques novatrices – des facteurs clés pour assurer leur succès et contribution au développement national.

Les operateurs économiques membres de la Chambre de commerce européenne au Togo - Eurocham, ont également un rôle important à jouer dans la promotion d'un modèle de business basé sur la responsabilité sociale d'entreprise dont la durabilité, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement sont les éléments clés.

L'objectif spécifique de la coopération européenne en matière d'amélioration du climat des affaires, de développement industriel et d'appui à l'entreprenariat consiste donc à accompagner la mise en place des politiques et programmes interministériels du Gouvernement ainsi que la modernisation du cadre légal et réglementaire et le renforcement de la capacité des institutions publiques et privées, y compris à travers Eurocham Togo, afin d'attirer des investissements privés et à consolider l'émergence d'un secteur privé robuste et créateur d'emplois, ainsi qu'à soutenir le système financier local (ex : banques commerciales, intermédiaires financiers et systèmes financiers décentralisés) en termes fiduciaires, réglementaires et concernant l'affectation des ressources.

Objectif spécifique 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées (ODD 13 et 15)

La question du développement de filières agro-sylvo-pastorales est intimement liée à celle de la gestion des ressources naturelles. Le Togo est à cet égard classé parmi les pays les plus vulnérables au climat

du monde, au regard de la forte dégradation de ses ressources (perte de 72,6% des forêts entre 1990 et 2015, dégradation de 85% des terres arables) ou encore de l'imprévisibilité grandissante de la pluviométrie.

De plus, il subit de plein fouet les conséquences liées à la montée des eaux marines et l'érosion côtière. L'avancée de la mer d'au moins 1 mètre chaque année, aggravée par les nouvelles structures du Port autonome de Lomé et du nouveau port de pêche, menace en effet des villages côtiers togolais et leur économie tout entière. Les fonds marins ouest-africains sont également en proie à une pêche maritime non réglementée et non autorisée, visant à alimenter l'industrie de la farine pour poisson. Ni le niveau de surveillance, ni les moyens de contrôle actuels ne sont suffisants pour préserver efficacement les ressources marines du pays. Il est également souhaitable de promouvoir une coopération plus étroite avec les organisations régionales de pêche existantes dans la région, notamment le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

Le dérèglement climatique et la multiplication des activités minières impactent par ailleurs négativement la rentabilité des productions agricoles et suscite des déplacements de populations, comme c'est le cas dans la région maritime où l'exploitation du phosphate aggrave la paupérisation de la population dont l'activité principale est l'agriculture. Le développement des chaînes de valeur est donc intimement lié à la préservation de l'environnement, en particulier dans le secteur des industries extractives, pour assurer la durabilité de l'un comme de l'autre.

Le troisième et dernier objectif spécifique de la coopération européenne vise de ce fait à assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles (en particulier les forêts, les terres arables, les cours d'eau et les fonds marins), la préservation et la valorisation de la biodiversité et la réduction de la vulnérabilité face aux risques climatiques et environnementaux, notamment dans le cadre du développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le partenariat entre l'Union européenne, ses États membres et le Togo s'appuiera particulièrement sur une société civile dynamique en terme de compétence technique sur les questions environnementales, la veille sur la gestion des ressources naturelles et le plaidoyer en lien avec les industries extractives.

3.2.2. Résultats escomptés

OS 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée	
R 1.1	La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont améliorées
R 1.2	Le taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux, animaux et halieutiques est amélioré
R 1.3	La recherche agronomique est renforcée et contribue à la structuration de filières génératrices de valeur et de croissance durable
R 1.4	Le réseau des pistes rurales est amélioré et renforcé dans les zones de production de café, cacao, ananas et de coton
OS 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME et jeunes entrepreneurs et toute autre entreprise dans la transformation de produits agricoles	
R 2.1	Le climat des affaires dans le secteur agricole et agroalimentaire est amélioré
R 2.2	Les investissements privés sont accrus en soutien aux projets d'agrobusiness durable
R 2.3	Des pôles de compétitivité pour la transformation industrielle des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche sont développés
R 2.4	Des plans d'accompagnement aux TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes sont définis et mis en œuvre à travers la facilitation de l'accès au financement
R 2.5	Les compétences des TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes, sont renforcées et rendues compétitives sur le marché régional

R 2.6	Les échanges commerciaux des produits agricoles du Togo augmentent dans la ZLECAF
R 2.7	Un système de certification accrédité au niveau international garantit la qualité de la production, de la transformation et de l'exportation
OS 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées	
R 3.1	La question du développement durable et du changement climatique est intégrée dans les plans de développement des communes
R 3.2	La lutte contre l'érosion côtière est renforcée, ainsi que les efforts pour la protection et la préservation des ressources marines
R 3.3	Des actions de préservation de la biodiversité et de l'écosystème des aires protégées sont mises en œuvre
R 3.4	La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et soutenue dans le secteur agricole (renforcement des capacités, promotion de l'agroécologie, promotion d'une agriculture bio)
R 3.5	La problématique des déchets et de l'économie circulaire est pleinement prise en compte par l'agro-industrie durable

3.2.3. Indicateurs¹¹

Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
OS 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée				
R 1.1	Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par les partenaires européens dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la sécurité foncière (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
	Rendement de la production végétale par hectare			
R 1.2	Taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux par la production togolaise			
	Taux de couverture des besoins nationaux en produits carnés par la production togolaise			
	Taux de couverture des besoins nationaux en produits halieutiques par la production togolaise			
R 1.3	Pourcentage des surfaces cultivées en agriculture non conventionnelle (bio)			
R 1.4	Longueur totale d'infrastructures de transport soutenues par les partenaires européens (kms): pistes rurales uniquement (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par

¹¹ La valeur de référence, la cible et la source de vérification pour un nombre d'indicateurs identifiés ci-dessous n'a pas été disponible au moment de l'élaboration du Document conjoint de programmation. Un secrétariat pour le suivi de la programmation conjointe (financement prévu sur AAP 2021) complétera les données manquantes en 2021-2022 ou celles-ci seront précisées en début d'exécution des actions, notamment par des études de base (baseline studies) là où cela s'avèrera pertinent. Le tableau des indicateurs mis à jour avec les données manquantes fera l'objet d'un courrier officiel de la Délégation pour approbation.

				les partenaires européens
OS 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME et jeunes entrepreneurs et toute autre entreprise dans la transformation de produits agricoles				
R 2.1	Classement du Togo dans l'index « Doing Business »	Classement Doing Business : 97 /190 (2020)		Doing Business Report (BM)
	Nombre de pays soutenus afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement			
	Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés.			
R 2.2	Pourcentage des investissements privés sur l'économie nationale (%/PIB)	11,4 % (Rapport BM 2020)		Rapport sur la situation économique au Togo, Banque Mondiale
R 2.3	Nombre d'emplois soutenus/maintenus par les partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.4	Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien des partenaires européens: (a) entreprises, (b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
	Pourcentage du financement agricole dans le portefeuille du crédit des banques			
R 2.5	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) appliquant des pratiques de production et de consommation durables avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
	Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences dans des institutions ou sur le lieu de travail, avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.6	Valeur des exportations et importations de produits agricoles vers les pays de la ZLECAF (en EUR et en % des exportations/importations totales)			
	Nombre de pays de destination des produits agricoles du Togo dans la ZLECAF			
R 2.7	Statut du système de certification accrédité au niveau international	Non existant	Ratifié	

OS 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées				
R 3.1	Nombre de projets de Développement durable menés par des OSC, y compris les associations féminines et/ou des communes	38 (2021)	117 (2030)	Rapport d'activités, rapports d'évaluation
R 3.2	Nombre d'emplois « verts » soutenus par les partenaires européens désagrégé par sexe et par âge (EURF)	0 (2021)	5000 dont 3000 femmes (2030)	Rapport d'activités du Ministère de la promotion de l'emploi, rapports d'activités ONG
R 3.3	Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection, b) gestion durable avec appui des partenaires européens (en km2) (EURF)	0 km ² (2021)	400 0 km ² (tout le système national des aires protégées) (2030)	Rapport d'activités de l'Office de Développement et d'exploitation des Forêts (ODEF) et de la Direction des Ressources Forestières (DRF).
R 3.4	Nombre de villes avec des stratégies de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe: (a) développées, (b) en cours de mise en œuvre, avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	117 (toutes les communes du Togo) (2030)	Rapport d'activités des communes, Rapport de performance du Ministère de l'Environnement.
	Nombre d'exploitations agricoles, forestières, piscicoles et halieutiques soutenues dans la mise en œuvre de techniques intelligentes face au climat	75 (2020)	250 (2030)	Rapport des projets ou des ministères chargés de l'environnement, agriculture et pêche
R 3.5	Nombre d'établissements agro-industriels soutenus dans la mise en œuvre de techniques et processus durables de prévention et de traitement des déchets, et/ou d'autres approches circulaires.	03 (2021)	15 (2030)	Rapport d'activités, Rapport de performance du Ministère de l'agriculture

3.3. Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo

En ligne avec les priorités de la feuille de route du Gouvernement pour 2025, l'Union européenne et ses États membres souhaitent consacrer leur troisième domaine prioritaire d'intervention à la consolidation d'une société togolaise apaisée et résiliente. Cela implique un appui aux actions entreprises par les autorités togolaises en matière de sécurité, de démocratie, de renforcement de la participation citoyenne (société civile), de modernisation des administrations publiques, de bonne gouvernance économique et de décentralisation.

Conditions impératives du développement socio-économique durable du pays, la paix et la sécurité constituent l'une des priorités des interventions européennes au Togo. La résilience du pays implique à cet égard un travail aux niveaux local et national, en synergie avec les initiatives régionales, continentales et internationales visant la lutte contre l'extrémisme violent, la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée et le renforcement de la confiance entre les forces de sécurité (police, gendarmerie et armée) et les populations.

L'enjeu de la consolidation démocratique du Togo est enfin indissociable de la question de la modernisation et la professionnalisation de l'administration publique et de sa capacité à fournir des services de base de qualité et répondant aux besoins des populations, ce qui implique aussi bien la poursuite des réformes du Gouvernement en matière de gouvernance, en particulier pour une gestion efficace et transparente des finances publiques, ainsi qu'en matière de prévention des crises et en matière de décentralisation. Avec la création de 117 communes et la tenue, pour la première fois depuis

1987, d'élections locales en 2019, le processus de décentralisation offre des opportunités inédites en matière de développement durable et de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, et notamment de celle des femmes (12 femmes maires sur les 117).

Au total, ce troisième domaine prioritaire implique un soutien multidimensionnel au Gouvernement dans le cadre des orientations de sa feuille de route – Togo 2025. Il fait ainsi écho aux ambitions formulées par le Gouvernement de :

- « assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous » (axe 1, ambition 3) ;
- « solidifier les structures de l'État et stabiliser ses comptes publics » (axe 3, ambition 3);
- « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays » (axe 3, point 4).

Ce domaine prioritaire s'inscrit également dans la lignée du Plan national de développement (PND) 2018-2022 en ce qui concerne la « meilleure organisation et gestion du territoire national » (axe 3, point 9), le renforcement de la « gouvernance administrative et locale » (axe 3, point 11), « l'accès équitable à la justice » (axe 3, point 13) et « la défense et la sécurité du territoire » (axe 3, point 14).

En outre, il s'inscrit intégralement dans le cadre des ODD en s'alignant à la fois sur les objectifs de réduction des inégalités et de croissance inclusive (ODD 8 et 10) et sur les objectifs en termes de gouvernance (ODD 16 et 17).

A titre indicatif, les principaux codes CAD auxquels se réfèrent les secteurs essentiels sont les suivants :

Code CAD	Description
15000	Gouvernance et société civile
15200	Conflits, paix et sécurité
15112	Décentralisation
43040	Développement rural
43060	Réduction des risques de catastrophes

3.3.1. Objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques complémentaires seront poursuivis par l'Union européenne et ses États membres dans le cadre du troisième domaine prioritaire d'intervention :

1. Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face à la menace terroriste (objectif spécifique 1).
2. Les citoyens togolais, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques et économiques tant au niveau national que local (objectif spécifique 2).
3. L'administration publique est renforcée, modernisée et professionnalisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique (objectif spécifique 3).

Objectif spécifique 1 : Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face aux menaces du terrorisme et de la criminalité organisée (ODD 16)

Le Togo fait face à un nombre grandissant de risques sécuritaires susceptibles d'affecter sa stabilité, caractérisés en particulier le développement de l'extrémisme religieux violent d'origine endogène et exogène, la piraterie dans le Golfe de Guinée ainsi que la persistance de trafics illicites et des réseaux criminels organisés.

Déjà engagés dans ce secteur, l'Union européenne et ses États membres entendent continuer à accompagner les initiatives du Togo et de la sous-région en matière de prévention et de lutte contre ces menaces. Ils le feront selon une approche intégrée visant à la fois la réduction des causes profondes d'instabilité (à travers un appui à la société civile pour le développement de perspectives d'inclusion socio-économique et professionnelle des jeunes et des femmes dans les régions à risque, la promotion

du dialogue intercommunautaire, ethnique et religieux), le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité en payant une attention particulière à son intégration dans la société (gestion et surveillance des frontières terrestres et maritimes, dialogue entre les forces de sécurité et les populations) et la lutte contre les menaces avérées (l'insécurité maritime et des transports, les trafics illicites, la criminalité organisée et la cybercriminalité).

L'action de l'Union européenne et de ses États membres en la matière revêtira une dimension régionale marquée par l'appui aux institutions régionales et sous régionales et par la poursuite de projets multi-pays de renforcement des capacités. Elle sera accompagnée par des formes appropriées de dialogue politique.

Objectif spécifique 2 : Les citoyens togolais, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques et économiques tant au niveau national que local (ODD 16 et 17)

La paix et la résilience de la société togolaise impliquent une participation active des citoyens, notamment des femmes et des jeunes, aux processus de prise de décision politique, tant à un niveau national que local. C'est dans cet esprit que l'Union européenne et ses États membres accordent une importance particulière aux organisations de la société civile, lesquelles seront consultées et incluses dans les programmes et projets financés par la coopération européenne au Togo et seront appuyées afin de renforcer leurs capacités à prendre part aux débats publics relatifs aux grands enjeux du développement de leur pays (ex : paix et résilience, décentralisation, finances publiques, lutte contre la corruption), y compris la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales.

Dans la continuité de l'élan historique donné à la décentralisation avec les élections communales inclusives en 2019, l'Union européenne et ses États membres souhaitent par ailleurs continuer à œuvrer aux côtés du Gouvernement togolais et des collectivités à la concrétisation du processus de décentralisation et de déconcentration, ainsi qu'au développement territorial afin notamment d'exploiter les opportunités qu'il ouvre en termes de développement local durable et de dialogue structuré avec la société civile. L'Union européenne, l'Allemagne et la France entendent à cet effet appuyer les actions entreprises par le Gouvernement et tous les acteurs concernés afin d'établir une répartition claire et ambitieuse des compétences entre les autorités locales et centrales, d'opérationnaliser le Fonds d'appui aux collectivités territoriales et d'accompagner le renforcement des compétences à tous les niveaux pour réussir une autonomisation des communes togolaises. En plus, ils visent à encourager les contacts et les échanges entre les communes du Togo et dans l'UE.

Objectif spécifique 3 : L'administration publique est renforcée, modernisée et professionnalisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique (ODD 8, 10 et 16)

L'Union européenne et ses États membres adhèrent pleinement au projet de renforcement, de modernisation et de professionnalisation de l'administration publique afin qu'elle puisse jouer son rôle clé dans l'émergence socio-économique et de la stabilité du pays.

La coopération européenne à l'horizon 2027 impliquera de ce fait une poursuite de l'appui aux réformes menées par le Gouvernement aux côtés du FMI et de la Banque mondiale en matière de stabilité macro-économique et de gestion des finances publiques, dont les résultats sont d'ores et déjà extrêmement encourageants (réduction du déficit public de 9,5% du PIB en 2016 à 2,9% en 2019, réduction de la dette publique de 81% du PIB en 2016 à 53,6% en 2019, basculement au budget-programme réalisé, amorce d'un processus de budgétisation sensible au genre). L'Union européenne, l'Allemagne et la France continueront par ailleurs à accompagner les processus de réformes politiques engagées en termes de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption ou de prévention et de gestion des crises – éléments clés d'une société résiliente, inclusive et apaisée.

Dans le cadre de la bonne gouvernance économique et en lien avec la priorité stratégique de l'UE du Green Deal, les possibilités liées à la « fiscalité verte » seront considérées dans les efforts de mobilisation accrue des ressources domestiques.

Des modalités d'allègement de la dette en soutien aux ODD seront aussi prises en compte dans le cadre de la Global Recovery Initiative (GRI), initiative promue par l'UE proposant d'associer l'allègement de la dette des pays vulnérables aux investissements de l'État dans les ODD pour promouvoir une reprise verte, numérique, juste et résiliente à travers les ressources libérées par l'allègement de la dette.

3.3.2. Résultats escomptés

OS 1 : Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face aux menaces du terrorisme et de la criminalité organisée	
R 1.1	Les citoyens ont confiance dans les forces de sécurité togolaises, dont les capacités sont renforcées
R 1.2	Le Togo réalise des initiatives nationales et participe pleinement et efficacement aux efforts régionaux pour le renforcement de la sécurité dans le Golfe de Guinée, y compris en ce qui concerne la sécurité portuaire, la sécurité des frontières et la cybersécurité
R 1.3	L'offre d'opportunités d'inclusion économique et professionnelle aux populations, en particulier aux femmes et aux jeunes est augmentée
OS 2 : Les citoyens togolais, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques et économiques tant au niveau national que local	
R 2.1	Le processus de décentralisation crée un espace propice pour une participation citoyenne renforcée, en particulier des femmes, des jeunes
R 2.2	La répartition des compétences entre l'État central et les collectivités locales est claire et s'accompagne des affectations nécessaires au niveau des collectivités locales en moyens humains, financiers, règlementaires et d'infrastructure ainsi qu' en termes de transparence, d'accès et de diffusion de l'information
R 2.3	Le processus électoral est évalué comme crédible, transparent et inclusif. La Société civile, y compris les associations féminines, prend activement part dans les processus de diverses élections, notamment par l'éducation civique et par l'observation / surveillance.
R 2.4	Le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) est opérationnel comme premier dispositif de financement pérenne des communes .
OS 3 : L'administration publique est renforcée et modernisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique	
R 3.1	Les citoyens sont plus confiance dans les institutions publiques togolaises
R 3.2	La lutte contre la corruption dans l'administration publique est efficace et s'appuie sur une stratégie nationale
R 3.3	La situation macroéconomique est stable
R 3.4	Des mécanismes de prévention et de gestion des crises sont établis

3.3.3. Indicateurs¹²

Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
OS 1 : Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face à la menace terroriste				
R 1.1	Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus par les partenaires européens en matière de sécurité, de gestion	0 (2021)		Les systèmes de suivi et d'évaluation des

¹² La valeur de référence, la cible et la source de vérification pour un nombre d'indicateurs identifiés ci-dessous n'a pas été disponible au moment de l'élaboration du Document conjoint de programmation. Un secrétariat pour le suivi de la programmation conjointe (financement prévu sur AAP 2021) complétera les données manquantes en 2021-2022 ou celles-ci seront précisées en début d'exécution des actions, notamment par des études de base (baseline studies) là où cela s'avèrera pertinent. Le tableau des indicateurs mis à jour avec les données manquantes fera l'objet d'un courrier officiel de la Délégation pour approbation.

	des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF)			interventions financées par l'UE
R 1.2	Place du Togo dans l'index du terrorisme global	2020 : 135ème	Le Togo reste dans le groupe de pays où le terrorisme n'a pas d'impact	Global Terrorism Index - GTI, Institute for Economics & Peace
R 1.3	Nombre des jeunes (18-35 ans) désagrégé par sexe engagés dans un projet professionnel soutenu par les partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
OS 2 : Les citoyens togolais, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques tant au niveau national que local				
R 2.1	Nombre de personnes utilisant les services des Bureaux de citoyen, par sexe et âge			Statistiques publiées par les Communes ayant établi des Bureaux de citoyen
	Nombre de pays soutenus par les partenaires européens pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.2	Le nombre de Ministères pour lequel le processus de répartition des compétences est défini pour chaque Ministère	2021 : 1 (Ministère de la santé)	de 2027 : tous	Rapports et Notes d'informations publiés par les Ministères
	Le nombre d'organigrammes des Ministères dont le domaine de compétence est décentralisé	2021 : 0	2027 : tous	Rapports et Notes d'informations publiés par les Ministères
	La contribution annuelle de l'État au FACT augmente			Lois de finances et suivis d'exécution budgétaires
	Le degré auquel le déroulement des élections est dans l'ensemble évalué comme crédible, transparent, inclusif et conforme aux stipulations de la loi.		A définir sur la base des recommandations formulées dans les rapports de 2007, 2010 et 2015	Rapports des observations électorales nationales et internationales
R 2.3	Participation des jeunes et des femmes dans des dialogues structurés avec la société civile établis au niveau local		2027 : au moins 50% des participants ont moins de 35 ans et au moins 40% sont des femmes	
OS 3 : L'administration publique est renforcée et modernisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique				
R 3.1	Pourcentage de la population, ventilée par sexe, qui qualifie comme « très bien ou plutôt	2020 (round 8) 32,1% (hommes)	2027 44%	Afrobarometer (Q50A.)

	bien » la manière dont le gouvernement actuel répond aux préoccupations en matière de gestion de l'économie.	34,3% ; femmes 29,8%)		
R 3.2	Le positionnement du Togo dans l'indice de perception de la corruption	2019 : 130 ^{ème} 2020 : 134 ^{ème}	2027 Mieux que 90 ^{ème}	Transparency International, Corruption perception index
	Pourcentage des utilisateurs des services publics qui déclarent avoir payé un pot de vin dans les derniers 12 mois	2019 : 32%	2027 : <20%	Transparency International, Corruption perception index
	Nombre de jugements rendus dans les tribunaux togolais concernant des affaires de corruption, par an	2020 : 2	3 par an	Rapports de Ministère de Justice
R 3.3	Taux des recettes fiscales (% du PIB)	2020 : 12,1%	2025 : 15%	Rapports de Ministère de l'économie et des finances ; Rapports FMI
R 3.4	Nombre de mécanismes de prévention des crises établis	2019 : 1 (CIPLEV)		
	Nombre de mécanismes de gestion des crises établis	2020 : 1 pour la crise sanitaire COVID-19		

3.4. Aspects complémentaires et transversaux

3.4.1. Facilité de coopération de l'Union européenne

Une Facilité de coopération sera mise en œuvre par l'Union européenne afin de soutenir la coopération conjointe européenne à l'horizon 2027. Cette Facilité visera notamment :

- la facilitation du dialogue entre les autorités togolaises et l'Union européenne à travers le financement d'évènements, de conférences, de plateformes d'échange ou de toute activité concourant au dialogue stratégique ou sectoriel ;
- la mobilisation d'assistance technique et l'organisation d'échanges d'expertise publique (jumelage, TAIEX) en soutien au développement des capacités et au renforcement des institutions selon les besoins identifiés conjointement avec le Gouvernement ;
- le soutien aux initiatives découlant des processus de programmation conjointe européenne et de coordination de l'Union européenne et des États membres au Togo, y compris s'agissant de la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération conjointe européenne ;
- le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ambitieuse, mettant l'accent sur la promotion de la coopération conjointe européenne et des politiques de l'Union européenne, ainsi que sur les activités de diplomatie culturelle de l'Union européenne, de ses États membres et leurs instituts culturels (festivals du film, de l'humour et de la musique, semaines des études en Europe, journées Erasmus+, etc.).

3.4.2. Mesures d'appui à la société civile

Au Togo, la participation des organisations de la société civile (OSC) au débat public et au développement du pays est pleine de promesses, comme le montrent leur excellente connaissance du terrain, leur proximité des citoyens, leur engagement et la consolidation actuelle du réseau associatif en faïtières régionales. Force est toutefois de constater que les OSC togolaises ne participent toujours pas de manière régulière et efficace à l'élaboration des politiques nationales et sectorielles, aussi bien du fait de leurs faiblesses structurelles que du manque de moyens humains, techniques et financiers des services de l'État affectés aux relations avec le monde associatif.

La promotion du rôle et du potentiel de la société civile togolaise, notamment s'agissant des organisations de femmes et de jeunes, restera de ce fait au cœur des priorités de l'Union européenne, de l'Allemagne et de la France à travers leur coopération avec le Togo à l'horizon 2027. L'appui de

l'Union européenne, de l'Allemagne et de la France aux OSC sera conçu de manière transversale et cohérente et mobilisera l'ensemble des sources de financement disponibles, à savoir s'agissant de l'Union européenne des instruments géographiques (programmation nationale et régionale) et thématiques (programmes "Organisations de la société civile" et "Démocratie et droits de l'homme").

Cet engagement reposera sur :

- la consultation systématique et, dès que possible, l'inclusion des OSC aux programmes et projets financés par l'Union européenne et ses États membres au Togo à toutes les étapes desdits programmes et projets (formulation, mise en œuvre, évaluation) ;
- un appui structurel aux OSC (subventions, renforcement des capacités, consolidation des faitières, promotion des libertés d'expression et d'association) sur la base des enseignements tirés du Programme de Consolidation de l'État et du Monde Associatif (ProCEMA) financé par l'Union européenne de 2018 à 2020 ;
- un plaidoyer permanent en faveur de l'inclusion des OSC au débat public et à l'organisation des dialogues structurés État-monde associatif, notamment en matière de gestion des finances publiques et de redevabilité, de lutte contre la corruption, de promotion des droits de l'homme et de l'État de droit, de lutte contre les discriminations et de protection de l'environnement ;
- un appui ciblé aux organisations de femmes et de jeunes ainsi qu'aux OSC visant la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

L'appui aux OSC sera précisé dans une feuille de route dédiée à l'engagement de l'Union européenne et de ses États membres vis-à-vis de la société civile togolaise.

3.4.3. Mobilisation du Fonds européen de développement durable (FEDD+)

Les opportunités offertes par le Fonds européen de développement durable seront systématiquement explorées par l'Union européenne et ses États membres dans la préparation de leurs interventions.

Le FEDD+ permettra d'accompagner la forte volonté du gouvernement togolais à mobiliser l'investissement privé dans la mise en œuvre de sa feuille de route (financement à 50% par le secteur privé)

En ligne avec la priorité stratégique de l'UE visant à promouvoir une économie verte et durable, la mobilisation des ressources FEDD+ en appui à l'agriculture biologique pourrait être conditionnée à un alignement aux exigences environnementales et biodiversité (engagement dans la certification, dans la zéro-déforestation) ainsi qu'à la gestion des aires protégées.

L'appui des différents instruments financiers et de garanties comme ElectriFI, AgriFI, Gest-Invest et autres seront recherchés. Les agences de développement des États membres autres que ceux qui sont parties prenantes de cette programmation conjointe, ou encore la Banque européenne d'investissement (BEI), seront mobilisées. Les complémentarités et synergies seront recherchées avec les Institutions financières internationales de développement.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est envisagé qu'un montant indicatif de 21 millions d'euros puisse être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties sous le FEDD+, en partage égal entre les domaines prioritaire 1 et 2.

4. PROPOSITIONS D'INITIATIVES « ÉQUIPE EUROPE »

Afin de catalyser les changements engagés par le Togo dans plusieurs domaines d'intervention prioritaires identifiés et au vu de la grande convergence des priorités entre l'Union européenne et les États-Membres, ces derniers sont convenus de mettre en œuvre trois initiatives « Équipe Europe » au Togo. Cette approche innovante a pour ambition de permettre à l'Union européenne et ses États membres de mobiliser de manière coordonnée un ensemble de ressources et d'appuis (prêts, garanties, mixage, appui budgétaire, dons sous autres formes, etc.) afin de produire un impact concret et transformateur en soutien aux politiques de développement du Togo et aux autres interventions de la coopération européenne dans le pays.

Il convient à cet égard de noter que ces initiatives – bien qu'elles portent sur des secteurs plus spécifiques que les trois domaines prioritaires retenus dans le cadre de l'exercice de programmation en cours – ne sauraient en aucun cas limiter le champ des interventions de l'Union européenne et ses États membres dans le cadre de la programmation conjointe, telle que définie à la partie 3 du document.

L'Union européenne et ses États membres, en consultation étroite avec le Gouvernement togolais et sur la base de sa feuille de route à l'horizon 2025, proposent ainsi de renforcer leur coopération dans trois domaines, que sont i) le renforcement de l'accès à l'énergie et la promotion de la connectivité ; ii) l'affirmation du leadership du Togo dans la production, la transformation et l'exportation de biens issus d'une agriculture durable ; et iii) la pérennisation du processus de décentralisation, la promotion de modes de gouvernance locale fondés sur l'inclusion et la redevabilité et orientés sur le développement local et régional équilibré. Chacune de ces propositions d'initiatives répond aux enjeux et défis identifiés dans les domaines prioritaires d'intervention retenus par l'Union européenne et ses États Membres au Togo, comme expliqué ci-dessous. Ces initiatives seront précisées ultérieurement sur la base des indications ci-présentes, en coordination étroite avec les autorités togolaises, l'Union européenne, les États Membres et leurs agences et banques de développement, ainsi que la Banque européenne d'investissement. Elles pourront par ailleurs être complétées par des initiatives « Équipe Europe » supplémentaires, développées au niveau régional dans le cadre de l'exercice de programmation régional actuellement en cours.

La contribution estimée de l'UE aux Initiatives Équipe Europe représente 73% du montant de 145 millions EUR alloué pour la période 2021-2024. La contribution indicative de l'UE à ces Initiatives Équipe Europe (106,2 million EUR) est soumise à la confirmation d'une contribution suffisante des autres partenaires dès que possible. À défaut, la contribution indicative de l'UE pourra être redéployée conformément aux domaines prioritaires du DCP et à leurs allocations respectives. Il est rappelé que l'obligation pour l'Union et les États membres de coordonner leurs politiques de développement sur la base d'initiatives de la Commission en la matière, conformément à l'article 210 du TFUE, reste toujours d'application.

4.1. Proposition d'initiative équipe Europe « énergie et connectivité »

Le secteur de l'énergie au Togo reste caractérisé par de nombreuses faiblesses structurelles, comme en témoignent le faible niveau du taux d'électrification (50,3% en 2019, pour seulement 8% en milieu rural) et les défaillances récurrentes des réseaux électriques (taux de perte de 15,85% en 2018). Le retard accusé par le Togo en la matière fait écho au défi de la généralisation de l'accès aux services numériques dans le pays, où le taux de pénétration de l'internet fixe connaît par exemple une progression rapide (de 7,1% en 2015 à 49% en 2019) sous l'effet du fort volontarisme politique en la matière (ex : obligation pour les projets d'infrastructures d'étendre le réseau fibré).

Achever la double transition énergétique et numérique du Togo dans le respect de l'environnement est un préalable nécessaire au développement du pays, dans la mesure où c'est un prérequis à l'émergence durable d'un tissu entrepreneurial compétitif, à la création d'emplois décents et au développement humain, ainsi qu'au développement local inclusif, équilibré et respectueux de l'environnement.

La proposition d'initiative présentée en Annexe 3 a pour objectif de capitaliser sur le dynamisme observé dans le secteur, l'excellente coopération entre l'UE et les agences de ses États membres, ainsi que sur les opportunités offertes par le FEDD+ (y compris en coopération avec la BEI), en vue de contribuer aux objectifs du Gouvernement en matière d'accès à l'énergie (électrification à 100% d'ici à 2030 avec 50% d'énergies renouvelables) et au numérique (création d'une banque numérique, extension de la couverture réseau, innovation numérique, etc.). Pour ce faire, cette initiative reposerait sur trois volets, que sont i) la généralisation de l'accès à des services énergétiques et numériques de qualité, ii) la promotion d'une transition énergétique verte et iii) l'affirmation du leadership régional du Togo en matière de transition énergétique et numérique.

Cette initiative énergie et connectivité interviendra en complément direct au premier et au deuxième domaines prioritaires d'intervention de l'Union européenne et ses États membres – le développement humain au service d'une économie inclusive – en ce qu'elle contribuera directement au renforcement de l'accès à l'énergie et aux services numériques au Togo. Le développement du secteur agro sylvo pastoral se fera notamment grâce au développement des solutions digitales pour la vulgarisation des technologies et meilleures pratiques agricoles, pour la planification des activités culturelles grâce l'accès aux données météorologiques fiables, pour le suivi et le traçage des transhumants, et la remontée en temps réel des alertes sur les foyers d'épizooties et la lutte contre la peste des petits ruminants et des volailles. Le soutien à l'électrification du pays participera également aux objectifs du deuxième domaine prioritaire d'intervention en favorisant le développement du secteur privé et l'émergence de chaînes de valeur compétitives.

Les interventions adoptées dans le cadre de cette initiative prendront une dimension régionale marquée lorsqu'il s'agira d'asseoir le Togo comme un acteur à part entière du West African Power Pool, de développer les interconnexions transfrontalières de manière efficiente et d'appuyer les efforts du Gouvernement pour faire du pays un leader numérique dans la sous-région.

La contribution estimée de l'UE à cette initiative équipe Europe est de 35,3 M EUR.

4.2. Proposition d'initiative équipe Europe « agrobusiness durable »

Dans la mesure où l'agriculture représente au Togo près de 40% du PIB et emploie jusqu'à 70% de la population active, le développement de filières agricoles durables notamment tournées vers l'exportation présente un fort potentiel stratégique. Sous l'effet d'une forte volonté politique, le pays s'est d'ailleurs fermement engagé sur cette voie, en parvenant notamment à se classer 2^{ème} parmi les pays africains exportateurs de produits biologiques vers l'Union européenne durant les 2 dernières années consécutives en 2019 et 2020, et 13^{ème} au rang mondial en 2020.

Asseoir plus encore le leadership du Togo en la matière permettrait de soutenir l'émergence du pays, notamment en ce que – dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – cela contribuerait à la relance d'une croissance durable, inclusive, équilibrée et créatrice d'emplois décents, tout en contribuant à la sécurité alimentaire, à l'inclusion du Togo dans le commerce international et à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Pour parvenir à développer des filières agricoles durables, le Togo fait toutefois face à plusieurs défis, tels que le faible financement bancaire, le faible niveau de valorisation des produits agricoles par leur transformation et la fragmentation des chaînes de valeur ou encore la faiblesse des systèmes de contrôle qualité.

Afin de soutenir les actions très ambitieuses du Gouvernement en la matière (programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2026, Mécanisme Incitatif de Financement Agricole), l'Union européenne et ses États membres se proposent i) d'appuyer le développement de filières agricoles durables au bénéfice des communautés, ii) de soutenir la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles et iii) de renforcer l'inclusion du Togo dans le commerce international.

L'initiative agrobusiness durable présentée en Annexe 4 s'inscrit dans la lignée du deuxième domaine prioritaire d'intervention de l'Union européenne et ses États membres – la promotion d'une agriculture durable et la gestion des ressources naturelles – en visant le développement et la consolidation de chaînes de valeur agricoles durables tournées vers la transformation et l'exportation et créatrices d'emplois décents.

Les interventions adoptées dans le cadre de cette initiative prendront une dimension régionale marquée, notamment en ce qui concerne le développement de chaînes de valeur transfrontalières, la promotion du commerce sous-régional et continental dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord continental de libre-échange, la gestion des ressources marines dans le Golfe de Guinée et la promotion de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

La contribution estimée de l'UE à cette initiative équipe Europe est de 41,1 M EUR.

4.3. Proposition d'initiative équipe Europe « décentralisation et gouvernance locale »

Donner aux communes et entités territoriales les compétences et ressources nécessaires pour leur développement socio-économique est aujourd'hui une priorité stratégique, dont le potentiel transformateur touche aussi bien à la réduction des inégalités géographiques et au développement local (développement et numérisation des services d'état civil ; accès aux services publics de base ; appui aux populations les plus vulnérables, aux personnes handicapées ; lutte contre les inégalités de genre et les violences sexuelles et sexistes ; développement de perspectives d'inclusion socio-économique

pour les jeunes ; la possibilité d'une participation inclusive de tous les groupes de population aux décisions politiques) qu'à la stabilité et à la sécurité du pays, notamment dans les régions les plus exposées au risque de diffusion de l'extrémisme religieux violent (dialogue interculturel, interethnique, interreligieux et intercommunautaire ; régulation des phénomènes migratoires, de l'exode rural ; questions de la transhumance et du pastoralisme).

Ce n'est pourtant que récemment que le processus de décentralisation a été véritablement lancé au Togo, avec l'adoption en mars 2016 de la « feuille de route de la décentralisation et des élections locales » et la tenue en juin 2019 des premières élections municipales inclusives depuis 1987. La réalisation du potentiel transformateur de l'action décentralisée reste de ce fait confronté à une série de limites structurelles, parmi lesquelles figurent le manque de capacités et compétences des cadres des administrations centrales, des nouveaux élus et des agents municipaux, le manque de clarté dans la répartition des compétences entre les ministères sectoriels, leur services déconcentrés et les collectivités territoriales ou encore le financement de la décentralisation par l'État à travers un système de péréquation bien défini et opérationnel ainsi qu'un appui à l'augmentation des recettes propres des communes et du District autonome du Grand Lomé.

Pour pallier ces défis, l'Union européenne et ses États membres proposent une initiative visant i) la consolidation du processus de décentralisation aux niveaux local et national, ii) le renforcement du rôle des communes et des autres collectivités territoriales dans le développement à la base et iii) leur participation à la stabilité et à la sécurité.

L'initiative décentralisation et gouvernance locale présentée en Annexe 5 sera ainsi pleinement complémentaire au troisième domaine prioritaire d'intervention de l'Union européenne et ses États membres – la consolidation d'une société résiliente et paisible – compte tenu de l'accent mis sur la consolidation de modes de gouvernance locaux fondés sur l'inclusion, la redevabilité, le développement local durable et les droits humains. Elle participera à l'atteinte des objectifs du premier domaine identifié – le développement humain au service d'une économie inclusive – en mettant l'accent sur la fourniture de services publics de base au niveau local.

Les interventions adoptées dans le cadre de cette initiative prendront une dimension régionale marquée lorsqu'elles auront trait à la coopération décentralisée et à la prévention des tensions liées à la transhumance transfrontalière.

La contribution estimée de l'UE à cette initiative équipe Europe est de 29,5 M EUR.

5. APERCU FINANCIER

En ce qui concerne les contributions de l'Union européenne, bien que la durée de ce DCP soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Togo et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent DCP, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent DCP, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Togo.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est envisagé que sur le montant total de EUR 145 millions, un montant indicatif de EUR 21 millions puisse être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties FEDD+.

DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 1				
Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique				
Union européenne 2021-2024		Allemagne	France	Total
M EUR	% allocation UE			
50,75	35%	À déterminer	À déterminer	À déterminer
DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 2				
Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles				
Union européenne 2021-2024		Allemagne	France	Total
M EUR	% allocation UE			
50,75	35%	À déterminer	À déterminer	À déterminer
DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 3				
Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo				
Union européenne 2021-2024		Allemagne	France	Total
M EUR	% allocation UE			
29	20%	À déterminer	À déterminer	À déterminer
MESURES D'APPUI				
Facilité de Coopération /appui à la société civile				
Union européenne 2021-2024		Allemagne 2021-2023	France 2021-2027	Total
M EUR	% allocation UE			
14,5	10%	À déterminer	À déterminer	À déterminer
TOTAL PREMIERE PERIODE				
145	100%			

INITIATIVE ÉQUIPE EUROPE 1

Faire de l'énergie et du numérique les piliers de la transition vers une économie verte, innovante et inclusive

Objectifs spécifiques	Union européenne	Allemagne	France	Domaine prioritaire	FEDD+
L'électrification et la numérisation du pays accélèrent	X	X	X	1.2 L'accès à des services énergétiques et numériques durables et efficaces est généralisé	X
La transition énergétique verte est engagée	X				X
Le Togo est une référence sous-régionale en matière de transition énergétique et numérique	X	X			X

INITIATIVE ÉQUIPE EUROPE 2

Faire du Togo un leader dans la production et l'exportation de biens issus d'une agriculture durable

Objectifs spécifiques	Union européenne	Allemagne	France	Domaine prioritaire	FEDD+
Des filières agricoles sont développées au bénéfice des communautés	X	X	X	2 Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles	X
La biodiversité et les ressources naturelles sont gérées de manière durable	X		X		
L'inclusion du Togo dans le commerce international est renforcée	X	X			X

INITIATIVE ÉQUIPE EUROPE 3

Faire des administrations locales les garantes d'une gouvernance locale inclusive, redevable, et motrice d'un développement local et régional équilibré

Objectifs spécifiques	Union européenne	Allemagne	France	Domaine prioritaire	FEDD+
Le processus de décentralisation est consolidé aux niveaux local et national	X	X		3 Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente	
Le rôle des communes et du District Autonome du Grand Lomé (DALG) dans le développement à la base est affirmé		X	X		X
Les communes participent à la stabilité et à la sécurité du Togo	X	X	X		

ANNEXE 1 – CONTRIBUTIONS INDICATIVES UE, DE et FR PAR RÉSULTATS

DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 1					
Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique					
			2021-2024	2021-2027	2021-2023
Objectifs spécifiques	Résultats		Contribution UE	Contribution France	Contribution Allemagne
OS 1 : L'accès aux services sociaux de base (eau, assainissement, santé, éducation et culture) est renforcé	R 1.1	Le taux de scolarisation des filles et des femmes est augmenté		X	
	R 1.2	La qualité et l'accessibilité du secteur éducatif et de l'enseignement supérieur sont améliorées, en soutien à l'employabilité des jeunes		X	X
	R 1.3	L'offre pédagogique numérique dans les secteurs éducatif et de l'enseignement supérieur public et privé a augmenté		X	X
	R 1.4	L'offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail est élaborée en concertation avec le secteur privé et financée de manière adéquate.		X	X
	R 1.5	L'accès aux soins de santé de qualité est amélioré			X
	R 1.6	La couverture en eau potable est augmentée		X	X
	R 1.7	L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement est augmenté	X	X	X
	R 1.8	Le secteur culturel est renforcé par la professionnalisation et l'amélioration de l'accès à la culture, notamment en lien avec les événements culturels européens		X	
OS 2 : L'accès à des services énergétiques durables et efficients est généralisé	R 2.1	Le taux d'accès à l'électricité des populations est augmenté	X	X	X
	R 2.2	Le réseau électrique est étendu et renforcé	X	X	X
	R 2.3	Des projets de production d'énergies renouvelables sont appuyés	X	X	X
	R 2.4	La capacité des installations de systèmes de production et distribution	X		X

		d'électricité à faible émission de carbone (infrastructures climat-énergie) est augmentée sur tout le territoire			
	R 2.5	L'efficacité du système énergétique national est améliorée (production, transmission et consommation d'énergie)	X	X	X
	R 2.6	La législation relative à l'énergie est complétée et actualisée	X		X
OS 3 : L'accès à des services numériques efficaces et abordables est généralisé	R 3.1	Le taux de couverture internet est augmenté	X	X	X
	R 3.2	La numérisation et l'informatisation des services de l'État sont augmentées	X	X	X
	R 3.3	La législation relative au numérique est complétée et actualisée	X	X	X
DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 2					
Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles					
			2021-2024	2021-2027	2021-2023
Objectifs spécifiques	Résultats		Contribution UE	Contribution France	Contribution Allemagne
OS 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée	R 1.1	La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont améliorées	X	X	X
	R 1.2	Le taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux, animaux et halieutiques est amélioré	X	X	X
	R 1.3	La recherche agronomique est renforcée et contribue à la structuration de filières génératrices de valeur et de croissance durable	X		X
	R 1.4	Le réseau des pistes rurales est amélioré et renforcé dans les zones de production de café, cacao, ananas et de coton	X	X	X
OS 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME et	R 2.1	Le climat des affaires dans le secteur agricole et agroalimentaire est amélioré		X	X
	R 2.2	Les investissements privés sont accrus en soutien aux projets d'agrobusiness durable			X
	R 2.3	Des pôles de compétitivité pour la transformation industrielle des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche sont développés		X	
	R 2.4	Des plans d'accompagnement aux TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes sont définis et mis en œuvre à travers la facilitation de l'accès au financement			X

jeunes entrepreneurs et toute autre entreprise dans la transformation de produits agricoles	R 2.5	Les compétences des TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes, sont renforcées et rendues compétitives sur le marché régional	X	X	X
	R 2.6	Les échanges commerciaux des produits agricoles du Togo augmentent dans la Zone de libre- échange continentale africaine (ZLECAF)			
	R 2.7	Un système de certification accrédité au niveau international garantit la qualité de la production, de la transformation et de l'exportation	X		X
OS 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées	R 3.1	La question du développement durable et du changement climatique est intégrée dans les plans de développement des communes		X	X
	R 3.2	La lutte contre l'érosion côtière est renforcée, ainsi que les efforts pour la protection et la préservation des ressources marines	X	X	
	R 3.3	Des actions de préservation de la biodiversité et de l'écosystème des aires protégées sont mises en œuvre	X		
	R 3.4	La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et soutenue dans le secteur agricole (renforcement des capacités, promotion de l'agroécologie, promotion d'une agriculture bio)	X	X	X
	R 3.5	La problématique des déchets et de l'économie circulaire est pleinement prise en compte par l'agro-industrie durable	X		
DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 3					
Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo					
			2021-2024	2021-2027	2021-2023
Objectifs spécifiques	Résultats		Contribution UE	Contribution France	Contribution Allemagne
OS 1 : Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face à la menace terroriste	R 1.1	Les citoyens ont confiance dans les forces de sécurité togolaises, dont les capacités sont renforcées	X		
	R 1.2	Le Togo réalise des initiatives nationales et participe pleinement et efficacement aux efforts régionaux pour le renforcement de la sécurité dans le Golfe de Guinée, y compris en ce qui concerne la sécurité portuaire, la sécurité des frontières et la cybersécurité	X		
	R 1.3	Les risques de diffusion de l'insécurité sont réduits par l'offre d'opportunités d'inclusion économique et professionnelle aux populations, en particulier aux femmes et aux jeunes	X	X	X
OS 2 : Les citoyens	R 2.1	Le processus de décentralisation crée un espace propice pour une participation citoyenne renforcée, en particulier des femmes, des jeunes	X	X	X

togois, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques tant au niveau national que local	R 2.2	La répartition des compétences entre l'État central et les collectivités locales est claire et s'accompagne des affectations nécessaires au niveau des collectivités locales en moyens humains, financiers, réglementaires et d'infrastructure ainsi qu' en termes de transparence, d'accès et de diffusion de l'information	X		X
	R 2.3	Le processus électoral est évalué comme crédible, transparent et inclusif. La Société civile, y compris les associations féminines, prend activement part dans les processus de diverses élections, notamment par l'éducation civique et par l'observation / surveillance.			X
	R 2.4	Le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) est opérationnel comme premier dispositif de financement pérenne des communes .	X	X	X
OS 3 : L'administration publique est renforcée et modernisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique	R 3.1	Les citoyens ont plus confiance dans les institutions publiques togolaises			X
	R 3.2	La lutte contre la corruption dans l'administration publique est efficace et s'appuie sur une stratégie nationale	X		X
	R 3.3	Le Togo connaît une stabilité macroéconomique soutenue par une augmentation de la mobilisation des ressources domestiques et la maîtrise des dépenses (courantes et capital) ainsi que de la dette publique	X	X	X
	R 3.4	Des mécanismes de prévention et de gestion des crises (ex. économiques, sanitaires, écologiques) sont établis			X
MESURES D'APPUI Facilité de Coopération /appui à la société civile			X		

ANNEXE 2 – CADRE D'INTERVENTION

Domaine d'intervention prioritaire 1 : Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique					
OS 1 : L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement et culture) est renforcé					
Résultat escompté		Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 1.1	Le taux de scolarisation des filles et des femmes est augmenté	Taux de scolarisation désagrégé par sexe et âge			
R 1.2	La qualité et l'accessibilité du secteur éducatif et de l'enseignement supérieur sont améliorées, en soutien à l'employabilité des jeunes	Taux de réussite école primaire (désagrégés par sexe)	79,3% (2019) M 77,3% (2019) F		Rapport tableau de bord de l'éducation au Togo
		Taux de réussite baccalauréat (désagrégés par sexe)	55,7% (2019) M 51,3% (2019) M		Rapport tableau de bord de l'éducation au Togo
R 1.3	L'offre pédagogique numérique dans les secteurs éducatif et de l'enseignement supérieur public et privé a augmenté	Pourcentage d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur disposant d'une offre pédagogique numérique			
		Nombre de partenariats signés entre les établissements d'enseignement supérieur du Togo et les établissements d'enseignement supérieurs pour développer des offres de formation à travers le numérique.			
		Nombre d'espace de travail numérique disponibles dans les universités publiques et autres établissements d'enseignement supérieur.			
		Taux d'accès aux espaces de travail numérique les jeunes.			

		Taux d'insertion dans le monde du travail des jeunes ayant utilisé les espaces de travail numérique			
R 1.4	L'offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail est élaborée en concertation avec le secteur privé et financée de manière adéquate.	Nombre de curricula intersectoriel pour la formation professionnelle			
		Taux de transfert des moyens affectés au Fonds National D'apprentissage, De Formation Et De Perfectionnement Professionnels (FNAFPP)			
		Part du budget de la formation professionnelle dans le budget de l'éducation nationale.			
		Taux d'emploi des jeunes diplômés de la formation professionnelle désagrégés par sexe et âge			
		Taux des bacheliers qui entrent sur le marché du travail chaque année et qui ont accès aux offres de la formation professionnelle de longue et de courte durée		30% (dont 50% de femmes)	
		Taux des demandeurs d'emploi supplémentaires qui trouvent un emploi par an		50%	
R 1.5	L'accès aux soins de santé de qualité est amélioré	Nombre de nouveaux cas (NC) dans les centres de santé par NC/habitant/an			
		Taux d'hospitalisation Hosp/1000h/an			
		Nombre de femmes ayant utilisé une méthode de contraception moderne avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		TRACK 20,
		Taux de mortalité intra-hospitalière			MSHPAUS
		Taux de guérison des nouveaux cas dans les centres de santé			
		Taux de mortalité post-opératoire			
		Taux d'infection nosocomiale			

		Taux de satisfaction des patients à la sortie de hôpital			
R 1.6	La couverture en eau potable est augmentée	Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 1.7	L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement est augmenté	Nombre d'agglomérations disposant d'un service effectif de collecte des déchets (liquides et solides)			
		Nombre d'agglomération disposant d'un centre effectif de tri des déchets liquides et solides			
R 1.8	Le secteur culturel est renforcé par la professionnalisation et l'amélioration de l'accès à la culture, notamment en lien avec les événements culturels européens	Nombre d'événements culturels annuels (européens et togolais)			
		Nombre d'opérateurs culturels permanents actifs			

OS 2 : L'accès à des services énergétiques durables et efficients est généralisé

Résultat escompté		Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 2.1	Le taux d'accès à l'électricité des populations est augmenté	Taux d'accès à l'électricité	50,3% (2019)	65% (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
		Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien des partenaires européens grâce à: (a) un nouvel accès, (b) un accès amélioré (EURF)	0 (2021)	200 000 (2027)	
R 2.2	Le réseau électrique est étendu et renforcé	Nombres d'industries agricoles connectées au réseau	0 (2021)	5(2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
		Nombre de localités connectées au réseau	630 (2020)	750 (2027)	
R 2.3	Des projets de production d'énergies renouvelables sont appuyés	Nombre de nouveaux opérateurs proposant des solutions d'énergies renouvelables	1 (2021)	3 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER

R 2.4	La capacité des installations de systèmes de production et distribution d'électricité à faible émission de carbone (infrastructures climat-énergie) est augmentée sur tout le territoire	Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	60 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
R 2.5	L'efficacité du système énergétique national est améliorée (production, transmission et consommation d'énergie)	Taux de perte sur les réseaux de distribution électrique	16,46% (2019)	13%(2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER
R 2.6	La législation relative à l'énergie est complétée et actualisée	Nombre de textes adoptés ou actualisés	4 (2019)	6 (2027)	Rapport annuel CEET, ARSE, AT2ER

OS 3 : L'accès à des services numériques efficients et abordables est généralisé

Résultat escompté		Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 3.1	Le taux de couverture internet est augmenté	Taux de penetration/couverture internet	61,7% ¹³ (2019)	90% (2027)	Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique
		Nombre de localités couvertes par le réseau internet fixe et mobile			
		Nombre de km de fibre optique déployés	1 750 (2020)	2 200 (2027)	
		Nombre de personnes ayant accès à Internet avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	100 000 (2027)	
R 3.2	La numérisation et l'informatisation des services de l'État sont augmentées	Nombre de personnes avec un accès amélioré à des services gouvernementaux numériques avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	50 000 (2027)	Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique
R 3.3	La législation relative au numérique est complétée et actualisée	Nombre de textes législatifs ou réglementaires adoptés ou révisés afin de développer ou mettre en œuvre des politiques/stratégies liées au numérique avec le soutien des	0 (2021)		Rapport ARCEP- Rapport des opérateurs de

¹³ https://arcep.tg/wp-content/uploads/2020/11/Evolution_marche_Regule_2019.pdf

		partenaires européens (EURF)			téléphonie et internet – Rapport du ministère de l'économie numérique
Domaine d'intervention prioritaire 2 : Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles					
OS 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée					
	Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 1.1	La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont améliorées	Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par les partenaires européens dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la sécurité foncière (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
		Rendement de la production végétale par hectare			
R 1.2	Le taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux, animaux et halieutiques est amélioré	Taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux par la production togolaise			
		Taux de couverture des besoins nationaux en produits carnés par la production togolaise			
		Taux de couverture des besoins nationaux en produits halieutiques par la production togolaise			
R 1.3	La recherche agronomique est renforcée et contribue à la structuration de filières génératrices de valeur et de croissance durable	Pourcentage des surfaces cultivées en agriculture non conventionnelle (bio)			
R 1.4	Le réseau des pistes rurales est amélioré et renforcé dans les zones de production de café, cacao, ananas et de coton	Longueur totale d'infrastructures de transport soutenues par les partenaires européens (kms): pistes rurales uniquement (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens

OS 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des TPME et jeunes entrepreneurs et toute autre entreprise dans la transformation de produits agricoles

Résultat escompté		Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 2.1	Le climat des affaires dans le secteur agricole et agroalimentaire est amélioré	Classement du Togo dans l'index « Doing Business »	Classement Doing Business : 97 /190 (2020)		Doing Business Report (BM)
		Nombre de pays soutenus afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement			
		Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés.			
R 2.2	Les investissements privés sont accrus en soutien aux projets d'agrobusiness durable	Pourcentage des investissements privés sur l'économie nationale (%/PIB)	11,4 % (Rapport BM 2020)		Rapport sur la situation économique au Togo, Banque Mondiale
R 2.3	Des pôles de compétitivité pour la transformation industrielle des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche sont développés	Nombre d'emplois soutenus/maintenus par les partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.4	Des plans d'accompagnement aux TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes sont définis et mis en œuvre à travers la facilitation de l'accès au financement	Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien des partenaires européens: (a) entreprises, (b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
		Pourcentage du financement agricole dans le portefeuille du crédit des banques			

R 2.5	Les compétences des TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes, sont renforcées et rendues compétitives sur le marché régional	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) appliquant des pratiques de production et de consommation durables avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
		Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences dans des institutions ou sur le lieu de travail, avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.6	Les échanges commerciaux des produits agricoles du Togo augmentent dans la ZLECAF	Valeur des exportations et importations de produits agricoles vers les pays de la ZLECAF (en EUR et en % des exportations/importations totales)			
		Nombre de pays de destination des produits agricoles du Togo dans la ZLECAF			
R 2.7	Un système de certification accrédité au niveau international garantit la qualité de la production, de la transformation et de l'exportation	Statut du système de certification accrédité au niveau international	Non existant	Ratifié	

OS 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées

	Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 3.1	La question du développement durable et du changement climatique est intégrée dans les plans de développement des communes	Nombre de projets de Développement durable menés par des OSC, y compris les associations féminines et/ou des communes	38 (2021)	117 (2030)	Rapport d'activités, rapports d'évaluation
R 3.2	La lutte contre l'érosion côtière est renforcée, ainsi que les efforts pour la protection et la préservation des ressources marines	Nombre d'emplois « verts » soutenus par les partenaires européens désagrégé par sexe et par âge (EURF)	0 (2021)	5000 dont 3000 femmes(2030)	Rapport d'activités du Ministère de la promotion de l'emploi, rapports d'activités ONG

R 3.3	Des actions de préservation de la biodiversité et de l'écosystème des aires protégées sont mises en œuvre	Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection, b) gestion durable avec appui des partenaires européens (en km2) (EURF)	0 km² (2021)	400 0 km² (tout le système national des aires protégées) (2030)	Rapport d'activités de l'Office de Développement et d'exploitation des Forêts (ODEF) et de la Direction des Ressources Forestières (DRF).
R 3.4	La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et soutenue dans le secteur agricole (renforcement des capacités, promotion de l'agroécologie, promotion d'une agriculture bio)	Nombre de villes avec des stratégies de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe: (a) développées, (b) en cours de mise en œuvre, avec le soutien des partenaires européens (EURF)	0 (2021)	117 (toutes les communes du Togo) (2030)	Rapport d'activités des communes, Rapport de performance du Ministère de l'Environnement.
		Nombre d'exploitations agricoles, forestières, piscicoles et halieutiques soutenues dans la mise en œuvre de techniques intelligentes face au climat	75 (2020)	250 (2030)	Rapport des projets ou des ministères chargés de l'environnement, agriculture et pêche
R 3.5	La problématique des déchets et de l'économie circulaire est pleinement prise en compte par l'agro-industrie durable	Nombre d'établissements agro-industriels soutenus dans la mise en œuvre de techniques et processus durables de prévention et de traitement des déchets, et/ou d'autres approches circulaires.	03 (2021)	15 (2030)	Rapport d'activités, Rapport de performance du Ministère de l'agriculture

Domaine d'intervention prioritaire 3: Accompagner la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo

OS 1 : Les citoyens togolais vivent en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire national, notamment face à la menace terroriste

Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
Les citoyens ont confiance dans les forces de sécurité togolaises, dont les capacités sont renforcées	Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus par les partenaires européens en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection	0 (2021)		Les systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par l'UE

R 1.1		de la population civile et de droits de l'homme (EURF)			
R 1.2	Le Togo réalise des initiatives nationales et participe pleinement et efficacement aux efforts régionaux pour le renforcement de la sécurité dans le Golfe de Guinée, y compris en ce qui concerne la sécurité portuaire, la sécurité des frontières et la cybersécurité	Place du Togo dans l'index du terrorisme global	2020 : 135ème	Le Togo reste dans le groupe de pays où le terrorisme n'a pas d'impact	Global Terrorism Index - GTI, Institute for Economics & Peace
R 1.3	L'offre d'opportunités d'inclusion économique et professionnelle aux populations, en particulier aux femmes et aux jeunes est augmentée	Nombre des jeunes (18-35 ans) désagrégé par sexe engagés dans un projet professionnel soutenu par les partenaires européens (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens

OS 2 : Les citoyens togolais, notamment les femmes et les jeunes, participent à la prise des décisions politiques tant au niveau national que local

Résultat escompté		Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 2.1	Le processus de décentralisation crée un espace propice pour une participation citoyenne renforcée, en particulier des femmes, des jeunes	Nombre de personnes utilisant les services des Bureaux de citoyen, par sexe et âge			Statistiques publiées par les Communes ayant établi des Bureaux de citoyen
		Nombre de pays soutenus par les partenaires européens pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral (EURF)	0 (2021)		Systèmes de suivi et d'évaluation des interventions financées par les partenaires européens
R 2.2	La répartition des compétences entre l'État central et les collectivités locales est claire et s'accompagne des affectations nécessaires au niveau des collectivités locales en moyens humains, financiers, réglementaires et d'infrastructure ainsi qu' en termes de transparence, d'accès et de diffusion de	Le nombre de Ministères pour lequel le processus de répartition des compétences est défini pour chaque Ministère	2021 : 1 (Ministère de la santé)	2027 : tous	Rapports et Notes d'informations publiés par les Ministères
		Le nombre d'organigrammes des Ministères dont le domaine de compétence est décentralisé	2021 : 0	2027 : tous	Rapports et Notes d'informations publiés par les Ministères
		La contribution annuelle de l'État au FACT augmente			Lois de finances et suivis d'exécution

	l'information				budgétaires
		Le degré auquel le déroulement des élections est dans l'ensemble évalué comme crédible, transparent, inclusif et conforme aux stipulations de la loi.		A définir sur la base des recommandations formulées dans les rapports de 2007, 2010 et 2015	Rapports des observations électorales nationales et internationales
R 2.3	Le processus électoral est évalué comme crédible, transparent et inclusif. La Société civile, y compris les associations féminines, prend activement part dans les processus de diverses élections, notamment par l'éducation civique et par l'observation / surveillance.	Participation des jeunes et des femmes dans des dialogues structurés avec la société civile établis au niveau local		2027 : au moins 50% des participants ont moins de 35 ans et au moins 40% sont des femmes	

OS 3 : L'administration publique est renforcée et modernisée en soutien à une croissance économique durable et à la stabilité macro-économique

	Résultat escompté	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Sources de vérification
R 3.1	Les citoyens sont plus confiance dans les institutions publiques togolaises	Pourcentage de la population, ventilée par sexe, qui qualifie comme « très bien ou plutôt bien » la manière dont le gouvernement actuel répond aux préoccupations en matière de gestion de l'économie.	2020 (round 8) 32,1% (hommes 34,3% ; femmes 29,8%)	2027 44%	Afrobarometer (Q50A.)
R 3.2	La lutte contre la corruption dans l'administration publique est efficace et s'appuie sur une stratégie nationale	Le positionnement du Togo dans l'indice de perception de la corruption	2019 : 130 ^{ème} 2020 : 134 ^{ème}	2027 Mieux que 90 ^{ème}	Transparency International, Corruption perception index
		Pourcentage des utilisateurs des services publiques qui déclarent avoir payé un pot de vin dans les derniers 12 mois	2019 : 32%	2027 : <20%	Transparency International, Corruption perception index
		Nombre de jugements rendus dans les tribunaux togolais concernant des affaires de corruption, par an	2020 : 2	3 par an	Rapports de Ministère de Justice

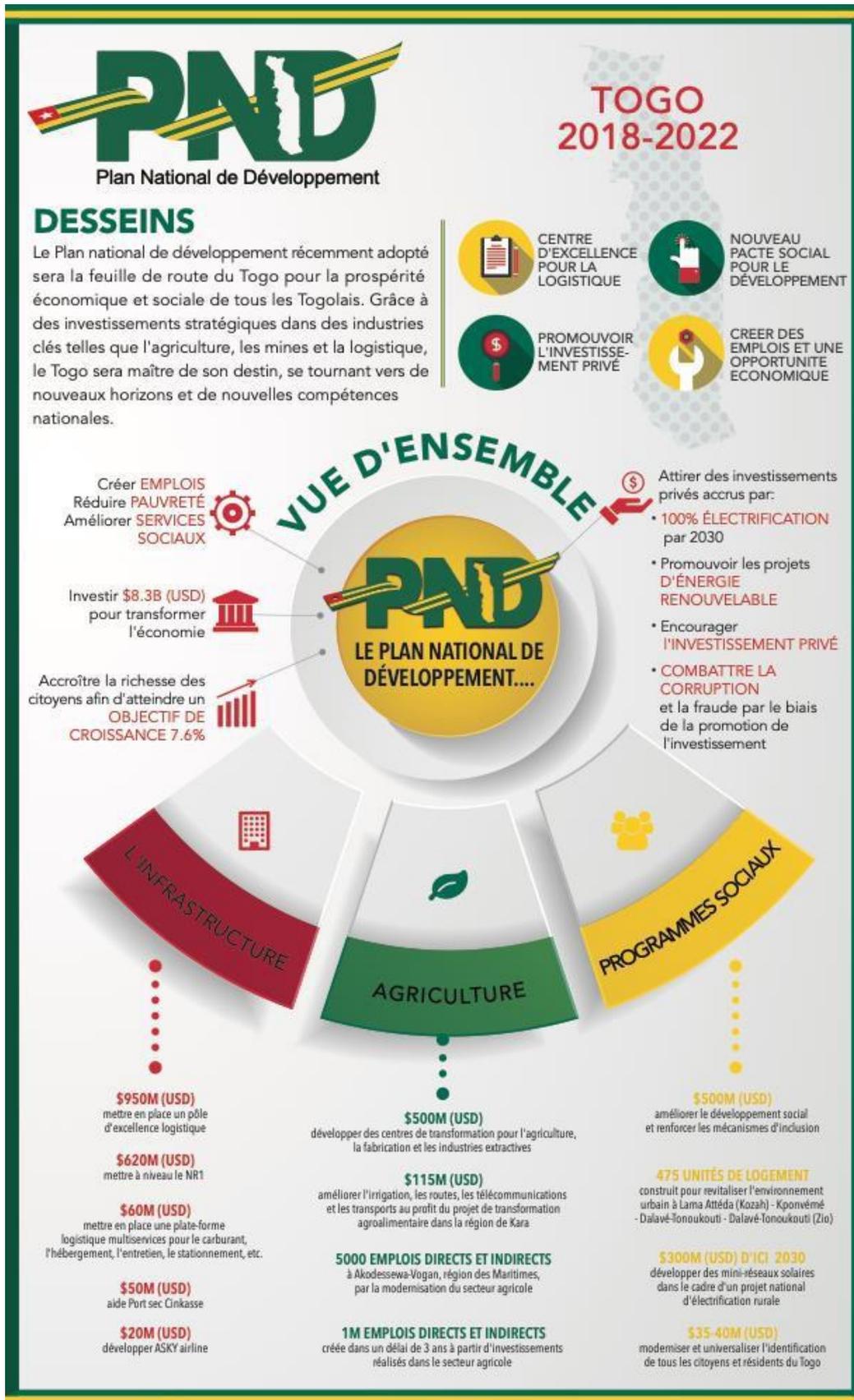
R 3.3	La situation macroeconomique est stable	Taux des recettes fiscales (% du PIB)	2020 : 12,1%	2025 : 15%	Rapports de Ministere de l'economie et des finances ; Rapports FMI
R 3.4	Des mécanismes de prévention et de gestion des crises sont établis	Nombre de mécanismes de prévention des crises établis	2019 : 1 (CIPLEV)		
		Nombre de mécanismes de gestion des crises établis	2020 : 1 pour la crise sanitaire COVID-19		

ANNEXE 3 – FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE – TOGO 2025

★ Projet / Réforme phare P Projet R Réforme

Axe stratégique	Ambition	Projets et réformes prioritaires							
Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix 	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	P1 ★ Attribution de l'identité pour tous	P2 ★ Mise en place du Registre Social Unique	P3 ★ Mise en place de la Couverture Santé Universelle	P4 Elaboration et exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires	P5 ★ Poursuite de la politique d'électrification pour tous	P6 ★ Augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement	P7 Construction de 20 000 logements sociaux	P8 Création d'une banque digitale pour tous
	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	P9 ★ Augmentation des capacités d'accueil scolaire	P10 Amélioration de la qualité de l'enseignement	P11 Revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires					
	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	Priorités : (i) Adoption de la loi de programmation militaire pour sanctuariser et renforcer les investissements dans le secteur militaire afin d'assurer la sécurité nationale, notamment face à la menace terroriste – ciblant un ratio de dépenses de défense sur PIB de 4% (ii) Diminution du taux de criminalité dans le pays, (iii) Amélioration de l' efficacité du système judiciaire (e.g. taux d'accès à la justice à 75% vs. 65% en 2016)							
Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie 	Faire de l' agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	P12 ★ Amélioration des rendements agricoles	P13 ★ Extension du réseau routier rural	P14 Accélération du MIFA	P15 Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé	R1 Réforme de la politique foncière agricole			
	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	P16 ★ Construction de l'Autoroute de l'Unité	P17 Amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation	P18 Consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport	P19 Création d'une offre touristique de loisirs				
	Créer de véritables industries extractives et transformatrices	P20 ★ Construction d'un parc industriel autour du Port de Lomé	P21 Lancement d'une unité de production d'engrais phosphatés	P22 Accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières					
Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures 	Faire du Togo une référence régionale dans le digital	P23 ★ Extension de la couverture réseau internet fixe et mobile	P24 Renforcement du raccordement internet au réseau mondial	P25 ★ Digitalisation des principaux services publics	P26 Développement d'un hub d'innovation digital	R2 Réforme de la réglementation numérique			
	Renforcer l' attractivité du pays auprès des investisseurs	P27 Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité	P28 Optimisation du portefeuille de participations de l'Etat	P29 Restructuration et privatisation des deux banques publiques	P30 Opérationnalisation de l'API-ZF	R3 Modernisation du Code du Travail	R4 ★ Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME		
	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	P31 ★ Augmentation des ressources publiques	P32 Transformation et restructuration des sociétés d'Etat	P33 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes	P34 Attraction et développement des talents dans la fonction publique	R5 Décentralisation et déconcentration de l'État			
	Mettre le développement durable et l' anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	P35 Réponse aux risques climatiques majeurs	P36 Programme de mobilité verte	R6 Réforme de la législation environnementale					

ANNEXE 4 – PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2018-2022



ANNEXE 5 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE ENERGIE et CONNECTIVITÉ

Objectif transformationnel	Faire de l'énergie et du numérique les piliers de la transition vers une économie verte, innovante et inclusive au Togo.	
Secteurs impliqués	Énergies renouvelables, numérisation, commerce international, éducation et formation, décentralisation, économie verte, gouvernance.	
Priorités de l'UE	Numérisation, Green Deal, Sustainable Growth and Jobs, Governance, peace and security	
Dimension multi-pays	Affirmer le Togo comme un hub numérique en Afrique de l'Ouest, Asseoir son rôle dans le West African Power Pool, Développer les interconnexions transfrontalières de manière efficiente.	
Obstacles	Faible taux d'électrification, dépendance énergétique, défaillances du réseau faible taux de pénétration de l'internet fixe, insuffisance du savoir-faire en matière de digital.	
Synergies avec les autres Initiatives	Agrobusiness	Couvrir les besoins des filières agricoles en énergies (irrigation, stockage, transformation) et exploiter les opportunités offertes par le numérique (pluviométrie, systèmes d'alerte et infrastructure qualité).
	Décentralisation	Assurer l'électrification et la connectivité des communes et des infrastructures publiques
Implication de l'Equipe Europe dans le domaine	France	Soutien au renforcement et à l'extension du réseau électrique en zone rurale, Appui à la CEET, Appui à la production d'énergies renouvelables. Fort intérêt pour des interventions en matière de connectivité et digital.
	UE	Soutien au renforcement et à l'extension du réseau électrique, Appui à la production d'énergies renouvelables. Fort intérêt pour des interventions en matière de connectivité et digital.
	BEI	La BEI s'apprête à s'engager fortement dans le secteur de l'énergie au Togo (diversification du mix énergétique, énergies renouvelables, renforcement et extension du réseau électrique) et accorde une grande priorité au digital.
	Allemagne	Après être intervenue fortement dans le renforcement et l'extension du réseau électrique ainsi que l'approvisionnement des énergies renouvelables et l'électrification rurale, il est prévu que la coopération allemande se retire progressivement du secteur énergie mais s'implique davantage dans le digital.
Panorama des autres acteurs	Banque Mondiale ; Banque Africaine du Développement ; Banque Ouest Africaine de Développement ; Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO.	
Objectifs de développement	ODD	1, 4.4, 5 (1, 4), 7, 8 (2, 3, 4, 5, 6), 9 (1, 2, 4, 5), 10 (1, 2), 12, 13, 17 (7, 9)
	Togo 2025	P5, P8, P17, P23, P24, P25, P26, R2

Le secteur de l'énergie au Togo reste caractérisé par de nombreuses faiblesses structurelles, à commencer par le faible niveau du taux d'électrification (50,3% en 2019 pour 8% en milieu rural), les défaillances récurrentes des réseaux (taux de perte de 15,85% en 2018) et la dépendance du mix énergétique togolais vis-à-vis des sources thermiques et des importations (60% de l'énergie utilisée). Le retard accusé par le Togo en la matière fait écho au défi de la généralisation de l'accès aux services numériques dans le pays, où le taux de pénétration de l'internet fixe connaît par exemple une progression rapide (de 7,1% en 2015 à 49% en 2019) sous l'effet du fort volontarisme politique en la matière (ex : obligation pour les nouveaux projets d'infrastructures d'étendre le réseau fibré).

Achever la double transition énergétique et numérique du Togo dans le respect de l'environnement est un préalable nécessaire au développement du pays. Viser l'accès de tous les togolais à des services énergétiques et numériques durables et efficaces contribue en effet à une transformation fondamentale du pays à plusieurs égards.

L'accès à un réseau électrique stable et efficient et l'émergence d'un écosystème tourné vers l'innovation numérique sont des **prérequis à l'émergence durable d'un tissu entrepreneurial compétitif et à la création d'emplois décents**, notamment pour les femmes et les jeunes en milieu rural qui pâtissent du manque d'accès à l'énergie et aux solutions numériques.

Dans cette économie dominée par le secteur primaire, renforcer la provision de services énergétiques de qualité est par ailleurs nécessaire au développement de filières agricoles durables et compétitives,

en ligne avec l'objectif de l'Initiative de l'Équipe Europe dans le domaine de l'agrobusiness. Place financière de premier rang dans la sous-région, le Togo gagnerait également à s'affirmer comme un hub numérique par le développement d'infrastructures et d'une gouvernance ambitieuse.

La double **transition énergétique et numérique** constitue également un levier important de la lutte contre le changement climatique et la dégradation environnementale. L'impact des projets de production d'énergie se doit à ce titre d'être dûment analysé afin de garantir la préservation de la biodiversité. Le pilotage du mix énergétique doit quant à lui répondre aux engagements climatiques pris par le Togo en vertu de l'Accord de Paris, en vue desquels le recours aux solutions numériques dans les secteurs de l'agriculture ou de l'énergie peut apporter une contribution significative.

L'extension et le renforcement du réseau électrique, de la couverture réseau et de la numérisation des services publics à l'ensemble du pays, notamment en milieu rural, représente enfin un **facteur de développement local inclusif et équilibré**. A cet effet, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'accès à l'énergie et à l'Internet des populations les plus vulnérables en milieu rural, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que sur l'inclusion des communautés locales dans les projets d'extension des réseaux électrique et Internet, dans le respect d'une approche fondée sur les droits. Il est en outre crucial d'accompagner les autorités locales récemment instituées dans la provision de services énergétiques et numériques de base, en ligne avec l'Initiative Équipe Europe dans ce domaine. Le développement d'enseignements universitaires de qualité, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, associé à des transferts de technologie, est également indispensable à la résilience et à la pérennité des secteurs énergétique et numérique togolais.

L'Union européenne et ses États membres et institutions financières et techniques (AFD, GIZ, KfW, BEI) ont déjà soutenu les développements positifs observés ces dernières années en la matière, à savoir par exemple l'élaboration d'une stratégie d'électrification 2030, l'adoption de réformes sectorielles (nouvelle loi sur les énergies renouvelables, réforme de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité et de la CEB, ouverture du marché de kits solaires individuels pour les ménages hors réseau et au secteur privé), l'opérationnalisation de l'Agence Togolaise pour l'Électrification Rurale et les Énergies Renouvelables (avec appui de la Coopération Allemande/GIZ) et le projet de développement de mini-réseaux dans 317 localités.

La présente initiative a pour objectif de capitaliser sur le dynamisme observé dans le secteur, l'excellente coopération entre l'UE et les agences de ses États membres, ainsi que sur les opportunités offertes par le FEDD+ (y compris en coopération avec la BEI), en vue de contribuer aux objectifs du Gouvernement en matière d'accès à l'énergie (électrification à 100% d'ici à 2030 avec 50% d'énergies renouvelables) et au numérique (création d'une banque numérique, extension de la couverture réseau, innovation numérique, etc.).

Cette initiative comprend trois volets :

1. ACCÉLÉRER L'ELECTRIFICATION ET LA NUMERISATION DU PAYS	
Poursuivre la contribution au renforcement, à la réhabilitation et à l'extension du réseau de distribution électrique en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique pour atteindre les objectifs assignés à la stratégie (raccorder au réseau 1000 localités d'ici 2030), en complément des initiatives de soutien à la mise en place des mini-réseaux et à travers des solutions numériques et l'intelligence artificielle (gestion et pilotage à distance des réseaux, recours aux compteurs intelligents, identification des sites les plus prometteurs pour le développement des mini-réseaux et du mix énergétique le plus rentable).	AFD, UE, DE (GIZ, KfW), BEI
Renforcer l'accès de tous à des services numériques de qualité : extension du réseau fixe et mobile, raccordement Internet au réseau mondial, appui au projet de banque numérique pour tous, numérisation des services publics.	UE, BEI, AFD
Mettre l'électrification et la connectivité au service d'un développement local durable : soutien à la création d'un Fonds d'électrification spécifique aux zones rurales ; appui aux autorités locales dans leurs rôles de planification (urbanisme, territoire et développement) et de fournitures de services publics de base (électrification des écoles et des centres de santé, services numériques pour tous en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes) ; développement d'enseignements universitaires de qualité et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; soutien à l'agriculture rurale (en utilisant les potentialités multi-services des barrages pour l'irrigation et le potentiel des stations de pompage solaires qui seront réalisées dans le cadre du CIZO).	UE, AFD, DE
2. ASSURER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERTE	
Développement des énergies renouvelables : réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nangbéto suivie d'une augmentation de la capacité de production par une composante solaire-photovoltaïque, les deux financées par une importante subvention du BMZ à travers la KfW ; développement du barrage hydroélectrique de Tététo en utilisant des subventions pour la partie fond propres (equity) et en fournissant une garantie à travers l'African Energy Guarantee Facility (AEGF) de la KfW ; poursuite de l'accompagnement du projet de kits solaires CIZO ; développement des centrales solaires (un appui sous forme de subvention pourrait être envisagé en plus d'une garantie pour baisser le niveau du tarif « Levelized Cost Of Energy – LCOE » à des niveaux équivalents au tarif on-grid en vigueur) ; développement de l'action du secteur privé.	AFD, UE, BEI, DE (KfW)
Évaluation du potentiel national en énergies renouvelables et de recherche et mobilisation de fonds climat. Une étude est actuellement en cours (financement UE) et proposera une feuille de route pour l'accès à la finance carbone des projets. L'accréditation à la certification gold est visée et nécessitera un accompagnement de plusieurs années pour pouvoir se concrétiser dans tous les secteurs qui ont vocation à en profiter.	UE
3. FAIRE DU TOGO UNE RÉFÉRENCE SOUS-RÉGIONALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DIGITALE	
Asseoir le rôle du Togo dans le West African Power Pool : renforcer les interconnexions transfrontalières, appuyer le renforcement des capacités en la matière auprès des institutions togolaises, promouvoir l'intégration régionale.	UE, AFD, DE (KfW, GIZ)
Contribuer au développement d'une économie numérique dynamique : appui au développement de systèmes de gouvernance du numérique (protection des données et de la vie privée), renforcement des compétences en matière numérique (formation, enseignement), développement d'infrastructures adéquates (centres de données, cloud, fibre), et stimuler l'entrepreneuriat numérique.	UE, AFD, BEI, DE (GIZ)

ANNEXE 6 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE AGROBUSINESS DURABLE

Objectif transformationnel	Faire du Togo un leader dans la production et l'exportation de biens issus d'une agriculture durable.	
Secteurs impliqués	Agriculture, pêche, exportation, transports, énergies renouvelables, éducation et formation, décentralisation, finance, économie verte et circulaire, économie bleue, biodiversité terrestre et marine, pharmacie.	
Priorités de l'UE	Green Deal, Sustainable Growth and Jobs, Migration, Governance, peace and security.	
Dimension multi-pays	Développer les chaînes de valeur transfrontalières, renforcer le rôle du Togo comme hub commercial sous-régional, saisir les opportunités de l'Accord continental de libre-échange, renforcer la gestion des ressources marines dans le Golfe de Guinée, assurer la sécurité alimentaire dans la sous-région.	
Obstacles	Faible financement bancaire, faible valorisation des produits agricoles, infrastructures obsolètes, faible système de contrôle qualité, faible productivité agricole.	
Synergies avec les autres Initiatives	Énergie	Couvrir les besoins des filières agricoles en énergies renouvelables (irrigation, stockage, transformation).
	Décentralisation	Développer des clusters locaux, planifier l'aménagement des terres et intégrer l'agrobusiness dans les plans de développement communal.
Implication de l'Equipe Europe dans le domaine	Allemagne	Interventions dans le développement rural, l'agriculture durable (conjointement avec l'UE), la sécurité alimentaire et les infrastructures rurales (conjointement avec la France), soutien à la recherche et l'enseignement technique et formation professionnelle dans le secteur agricole.
	UE	Soutien aux filières agricoles durables (conjointement avec l'Allemagne) et au développement de mesures SPS et de systèmes qualité.
	France	Interventions dans les infrastructures rurales (conjointement avec l'Allemagne) la formation agricole ; soutien à la recherche agronomique et à la structuration de filières génératrices de valeur et de croissance durable
Panorama des autres acteurs	Banque mondiale ; Fond des Nations Unis pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ; Fonds International pour le Développement Agricole ; Banque d'Investissement de la CEDEAO.	
Objectifs de développement	ODD	1, 2 (3, 4, 5), 4.4, 5.1, 8 (3, 4, 5, 6) , 9.1, 10 (1, 2), 12 (1, 2, 3, 6), 13.1, 14, 15
	Togo 2025	P12, P13, P14, P15, P17, P20, P35, R1, R4, R6

Dans la mesure où l'agriculture représente au Togo près de 40% du PIB et emploie jusqu'à 70% de la population active, le développement de filières agricoles durables notamment tournées vers l'exportation présente un fort potentiel stratégique. Sous l'effet d'une forte volonté politique, le pays s'est d'ailleurs fermement engagé sur cette voie, en parvenant notamment à se classer 2^e parmi les pays africains exportateurs de produits biologiques vers l'UE en 2019, et 14^e au rang mondial.

Asseoir plus encore le leadership du Togo dans la production, la transformation et l'exportation de produits issus d'une agriculture durable permettrait de contribuer à une transformation profonde du pays à deux niveaux.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences socio-économiques, le développement de filières agricoles durables contribue à la **relance d'une croissance durable, inclusive, équilibrée et créatrice d'emplois décents**, tout en contribuant à la sécurité alimentaire, en renforçant l'inclusion du Togo dans le commerce international et en favorisant les échanges commerciaux avec l'UE. Ainsi, la transformation agro-industrielle vise un renforcement des chaînes de valeurs propices à une valorisation sur place et une exportation vers les marchés européens et internationaux. L'accent mis sur le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'émergence économique et la création d'emplois durables en zone rurale favorise également à la régulation des phénomènes migratoires et de l'exode rural ainsi qu'à l'autonomisation

économique des femmes (compte tenu de leur rôle dans l'économie agricole informelle) et l'inclusion socio-économique des jeunes. Le développement de filières agricoles durables accompagne aussi les efforts entrepris par le pays en termes de décentralisation et participe de ce fait des objectifs de l'Initiative de l'Équipe Europe dans le domaine de la décentralisation. Une démarche basée sur les droits associant les communautés locales au développement du secteur privé favorise par ailleurs un partage inclusif de la richesse générée.

Dans le même temps, le développement de filières agricoles durables représente un **levier de préservation de l'environnement et de résilience contre le changement climatique**, notamment en termes de lutte contre la dégradation des sols et l'érosion côtière, de préservation de la biodiversité terrestre et marine, de promotion d'une alimentation locale plus saine (Stratégie From Farm to Fork) et de gestion des ressources (pratiques innovantes telles que l'agroécologie et l'agroforesterie), avec le concours de la société civile et du volontariat euro-togolais. Compte tenu de l'importance de la pêche et du défi de l'érosion côtière dans la région Maritime, l'économie bleue et la pêche responsable constituent un aspect incontournable du développement de filières durables. Celui-ci répond également aux engagements climatiques du Togo en vertu de l'Accord de Paris, dans le cadre duquel le pays s'apprête à réviser sa contribution nationale déterminée. Le développement de filières agricoles durables est en outre indissociable de l'objectif porté par l'Initiative Équipe Europe dans le domaine des énergies renouvelables du fait du rôle de l'accès à l'énergie dans l'irrigation, le stockage, la conservation et la transformation.

Pour parvenir à développer des filières agricoles durables, le Togo fait toutefois face à plusieurs défis, à savoir notamment le faible financement bancaire, le faible niveau de valorisation des produits agricoles par leur transformation et la fragmentation des chaînes de valeur, l'absence d'une infrastructure moderne et fonctionnelle de marché de gros et semi gros pour une structuration de l'offre de produits frais, les faibles rendements liés notamment à un faible accès aux facteurs de production, la vétusté des infrastructures routières, la faiblesse des systèmes de contrôle qualité et l'accès limité aux solutions numériques pour les acteurs des chaînes de valeur et les fournisseurs de biens et services.

Afin de surmonter ces obstacles, le Gouvernement a mis en place le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026 qui vise, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, à augmenter de manière significative la contribution du secteur agricole au PIB, au commerce, à l'emploi, à l'autonomisation de la femme et à la réduction de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire. La création du Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage des risques (MIFA) en 2018 et le projet de développement de pôles de transformation agricole figurent également parmi les nombreuses initiatives des autorités togolaises dans le domaine.

Les partenaires de l'Équipe Europe soutiennent eux aussi actuellement le développement de l'agriculture durable au Togo, à travers le soutien au développement rural et à l'agriculture (Allemagne), à la formation agricole (France et l'Allemagne), aux infrastructures (Allemagne et France), au développement des filières ananas (Allemagne et UE) et du miel biologique (UE), ainsi qu'à l'infrastructure qualité, c'est-à-dire le renforcement de normes sanitaires et phytosanitaires et des systèmes de contrôle qualité et de certification (UE).

Pour exploiter le potentiel stratégique du développement de filières agricoles durables tournées vers l'exportation au Togo, l'Equipe Europe propose d'en faire une initiative prioritaire en trois volets :

1. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES AGRICOLES DURABLES AU BENEFICE DES COMMUNAUTÉS	
Appui au développement et au financement de filières intégrées : appui au MIFA (plan stratégique, priorisation des filières) pour accompagner le financement des chaînes de valeur (garanties du FEDD+, éventuelle participation de la BEI au capital, et contributions de facilités financées par l'UE telles qu'AGRIFY et ABC Fund) ; appui à l'analyse d'autres moyens de financements pour les PME ; contribution à un cluster fruits et légumes sur le modèle du projet ananas	UE, BEI, DE
Soutien multiforme à la gouvernance des filières agricoles : appui au Ministère de l'Agriculture et au secteur privé (fiscalité, mise-à-niveau des entreprises, formulation des plans d'affaires, planification de la chaîne de transformation, respect des normes) ; appui budgétaire sectoriel pour soutenir la mise-en-œuvre d'actions prioritaires du PNIASAN ; promotion de l'utilisation des solutions numériques sur l'ensemble des chaînes de valeurs agricoles et pour les services connexes ; appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles du Togo (accompagnement pour l'opérationnalisation de la bourse agricole, développement de plateformes de marchés de gros et de semi-gros) ; appui au renforcement du cadre juridique de l'activité agricole et agro-alimentaire, soutien à la recherche agronomique	UE, DE, AFD, FR
Appui aux mécanismes d'inclusion dans la filière agricole : développement de curricula de formation dans les centres de formation professionnelle (e.x : PIA) ; concertation avec les autorités locales et développement de plans de développement local ; développement de stratégies orientées sur l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.	UE, DE, AFD
2. ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES	
Préservation des ressources hydrauliques et terrestres : établissement du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins agricoles du Togo, notamment l'Oti, le Mono et les Lacs ; réalisation d'une étude pour la mise en place d'un complexe sucrier dans l'Oti ; réalisation d'une étude à base de méthodes conventionnelles de l'hydrologie, de l'hydrogéologie et de l'exploration des ressources en eau pour l'irrigation et l'adduction en eau potable ; facilitation de l'accès des coopératives et des entreprises agricoles à des kits d'irrigation de précision à base de systèmes de pompage solaire ; intégration des problématiques environnementales dans la planification locale	UE, FR
Appui au projet de transition nationale vers l'agriculture biologique : accompagnement du processus de conversion du secteur agricole au biologique.	UE, DE
Stratégie de développement d'une économie bleue durable et de préservation des zones côtières.	UE, AFD
3. RENFORCER L'INCLUSION DU TOGO DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL	
Renforcement d'un cadre institutionnel propice à l'internationalisation des entreprises agricoles : appui à l'opérationnalisation d'API-ZF et à la mise en œuvre d'un guichet unique au sein de PIA, contrôle qualité et sanitaire des aliments (certification, infrastructures et mise à niveau des laboratoires, renforcement du contrôle aux ports, soutien au Ministère de l'Agriculture dans la mise-à-niveau de normes sanitaires et phytosanitaires), mise-à-niveau des entreprises et des certifications d'origine, appui des initiatives de soutien à l'exportation.	UE
Consolidation du réseau d'infrastructures en vue de faciliter l'intégration du Togo au commerce international : soutien aux projets de plateformes commerciales à l'intérieur du pays, consolidation du réseau routier et ferroviaire dans l'axe nord-sud et est-ouest, renforcement de la plateforme d'échange multimodal au niveau du Port Autonome de Lomé.	UE, DE, AFD
Appui à l'intégration du Togo dans la future zone continentale de libre-échange	UE
Appui au renforcement de la Chambre de commerce européenne au Togo dans ses capacités de représenter le secteur privé européen et promouvoir des relations économiques et commerciales avec l'Europe	UE

ANNEXE 7 – INITIATIVE EQUIPE EUROPE DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Objectif transformationnel	Faire des administrations communales et des commissions et structures élues les garants d'une gouvernance locale inclusive, redevable, et motrice d'un développement local et régional équilibré.	
Secteurs impliqués	Gouvernance, décentralisation, services publics de base (eau et assainissement, éducation, santé, culture), énergies renouvelables, économie verte et circulaire.	
Priorités de l'UE	Governance, peace and security, Green Deal, Sustainable Growth and Jobs, Migration, Digitalisation.	
Dimension multi-pays	Coopération décentralisée, Gestion des tensions liées à la transhumance transfrontalière (Ghana, Bénin et Burkina).	
Obstacles	Manque de compétences requises des autorités locales, faible financement local et national de la décentralisation, menace du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le Nord du pays, absence de répartition claire des compétences.	
Synergies avec les autres Initiatives	Énergie	Assurer l'électrification des communes et des infrastructures publiques.
	Agrobusiness	Développer des clusters locaux, planifier l'aménagement des terres et intégrer l'agrobusiness dans les plans de développement communal.
Implication de l'Equipe Europe dans le domaine	Allemagne	Soutien au processus de décentralisation (conjointement avec l'UE), soutien aux communes (infrastructures marchandes et administratives)
	UE	Soutien au processus de décentralisation (conjointement avec l'Allemagne), appui budgétaire sectoriel, interventions dans l'eau et l'assainissement au niveau communal
	France	Interventions dans l'aménagement urbain et l'eau et l'assainissement au niveau local ; appui au renforcement de capacités des exécutifs communaux, notamment en lien avec le développement de la coopération décentralisée
Panorama des autres acteurs	Système des Nations unies (notamment le PNUD) ; Banque Mondiale.	
Objectifs de développement	ODD	1, 2 (3, 4, 5), 4.4, 5.1, 8 (3, 4, 5, 6) , 9.1, 10 (1, 2), 12 (1, 2, 3, 6), 13.1, 15
	Togo 2025	P31, P32, P33, R5

Les autorités locales, à savoir essentiellement les communes et le district autonome du Grand Lomé, jouent un rôle fondamental dans le développement, la stabilité et la sécurité de leur pays, ainsi que dans le bien-être de leurs citoyens.

Ce n'est pourtant que récemment le processus de décentralisation a été véritablement lancé au Togo, avec l'adoption en mars 2016 de la « feuille de route de la décentralisation et des élections locales » et la tenue en juin 2019 des premières élections municipales inclusives depuis 1987. Ces dernières ont consacré la légitimité politique des 117 communes du Togo et institué le district autonome du Grand Lomé, tout en créant des attentes de la part de la population concernant l'approvisionnement des services sociaux de base et la réduction des déséquilibres régionaux en matière de développement.

Donner aux collectivités territoriales les moyens de leur développement socio-économique est aujourd'hui une priorité stratégique, dont le potentiel transformateur est très étendu.

Les compétences transférées aux communes en termes d'administration civile, d'approvisionnement de services de base, de régulation économique et de planification urbaine et territoriale en font des **acteurs incontournables de la réduction des inégalités géographiques et du développement local**. Si elles disposent des moyens et des capacités adéquats, les communes peuvent agir de manière transversale dans les domaines suivants : le développement et la numérisation des services d'état civil ; la promotion de la culture, de l'éducation et de la santé ; la préservation de la biodiversité et le renforcement de la résilience au changement climatique ; l'accès à l'énergie durable ; le développement de l'eau et de l'assainissement, y compris la gestion durable des déchets ; l'appui aux populations les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées ; la lutte contre les inégalités

de genre et les violences sexuelles et sexistes ; le développement de perspectives d'inclusion socio-économique pour les jeunes ; la facilitation du climat des affaires et la création d'emplois durables et décents le renforcement de la participation citoyenne et le contrôle citoyen à l'action publique. Les communes jouent en ce sens un rôle clé dans l'atteinte des objectifs des deux autres Initiatives Équipe Europe en matière d'accès à l'énergie et de promotion de l'agrobusiness durable.

Dans le même temps, l'action des élus communaux est vitale pour **contribuer à la stabilité et à la sécurité du Togo**, dont les régions septentrionales font face au risque de diffusion de l'extrémisme religieux violent depuis le Burkina voisin. En s'appuyant sur la chefferie traditionnelle et les forces de sécurité intérieure, les élus locaux peuvent contribuer au dialogue interculturel, interethnique, interreligieux et intercommunautaire et ainsi agir pour la prévention de l'extrémisme violent au Togo et la régulation des phénomènes migratoires et de l'exode rural. Il est à cet égard crucial de mettre l'accent sur les questions liées à la transhumance et au pastoralisme, ainsi que sur le renforcement des exécutifs locaux dans la région des Savanes qui est à la fois la plus exposée à la menace terroriste venue du Sahel et la plus défavorisée du pays.

La réalisation de ce potentiel transformateur de l'action décentralisée reste toutefois confrontée à une série de limites structurelles, parmi lesquelles figurent : le manque de capacités et compétence des cadres des administrations centrales, des nouveaux élus et des agents municipaux ; le manque de clarté dans la répartition des compétences entre les ministères sectoriels, leur services déconcentrés et les collectivités territoriales ; le financement de la décentralisation par l'État à travers un système de péréquation bien défini et opérationnelle ainsi qu'un appui à l'augmentation des recettes propres des communes et du district autonome du Grand Lomé ; la faible implication des citoyens dans la gouvernance locale. Le Gouvernement a engagé des actions visant à relever ces défis, par exemple à travers la dotation de ressources budgétaires au Fond d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT).

L'Union européenne, l'Allemagne et la France soutiennent la mise en œuvre de la décentralisation au Togo. La Coopération allemande appuie à cet égard depuis 2013 les villes moyennes (infrastructures marchandes et administratives, assiette fiscale) et la mise en œuvre du processus de la décentralisation aux niveaux national et local. Dans le cadre d'un cofinancement, l'UE et la Coopération allemande appuient par ailleurs directement 13 communes. Depuis 2019 l'Allemagne prévoit le financement des mairies dans les petites et moyennes communes.

En plus de l'inclusion de deux cibles spécifiques à la décentralisation dans l'appui budgétaire multisectoriel 2019-2020, l'UE appuie également le renforcement des capacités de certaines communes et leur action dans les secteurs de l'eau et assainissement et de l'énergie. La France, à travers l'AFD, appuie quant à elle depuis dix ans les projets d'environnement urbain et de gestion des déchets à Lomé, ainsi que des projets d'eau et d'assainissement dans plusieurs localités.

L'existence récente de 117 communes sur l'intégralité du territoire requiert désormais que des appuis conséquents puissent être apportés afin que la décentralisation bénéficie au développement du pays.

Il est de ce fait proposé une initiative en trois volets :

1. CONSOLIDER LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION AUX NIVEAUX LOCAL ET NATIONAL	
Appui au renforcement de capacités des acteurs de la décentralisation : accompagnement des besoins en formation des élus et agents municipaux de 117 communes et du Ministère en charge de la décentralisation ; construction, réhabilitation et équipement des mairies (construction, électrification et digitalisation des nouvelles mairies afin de garantir une accessibilité et une meilleure prestation de services aux citoyens à la base ainsi que des conditions appropriées pour le travail des élus communaux et du personnel administratif communal).	DE, UE, FR
Appui au fonctionnement des communes et aux investissements : Appui budgétaire ; dotation d'investissements, dons/prêts et financements innovants (financement participatif, mobilisation de la diaspora) pour faciliter le financement des collectivités locales, notamment le Fonds d'Appui aux Collectivités territoriales (FACT) ; appui à la mobilisation des recettes et à l'autonomie fiscale des mairies ; construction des mairies dans les petites et moyennes communes.	DE, UE, AFD
Appui au développement de la coopération décentralisée : par la mise en place de partenariats stratégiques en vue de s'engager dans un dialogue multipartite « gagnant-gagnant », promouvant le partage d'expériences nord-sud et sud-sud enrichissant la bonne gouvernance et la mobilisation des finances locales (Convention des maires etc.).	DE, UE, FR
2. ASSEOIR LE RÔLE DES COMMUNES ET DU DAGL DANS LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE	
Appui à la fourniture de services publics de base : constitution de services d'état civil digitalisés ; gestion des déchets, de l'eau et l'assainissement ; modernisation et numérisation des infrastructures cadastrales.	DE, UE, FR, AFD
Appui au développement économique territorial durable : accompagnement des communes pour le financement et l'accompagnement de projets de développement économique territorial, notamment dans les secteurs agricole et touristique ; appui aux fonctions de planification urbaine et territoriale en vue de renforcer la résilience des communes au changement climatique, de valoriser les espaces forestiers et de préserver les écosystèmes naturels.	DE, AFD
Accompagnement de la participation citoyenne à la gouvernance locale et à la reddition des comptes des élus locaux , mettant l'accent sur l'accès à l'information, le contrôle citoyen à l'action publique, et la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision publique au niveau local.	DE, UE
3. RENFORCER LA PARTICIPATION DES COMMUNES À LA STABILITÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TOGO	
Appui à la coopération interinstitutionnelle et transfrontalière en matière de sécurité , à travers notamment le renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense en matière de surveillance des frontières, et de lutte contre la cybercriminalité	UE, FR
Accompagnement du dialogue intercommunautaire dans les communes	UE, DE